

Le magazine du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La Mouina Martinique

n°12

Oct.2015

ACTUALITES - LEGISLATION-PEDAGOGIE-ENVIRONNEMENT-RISQUES-ARCHITECTURE-URBANISME-PATRIMOINE-ENERGIES

Face aux changements climatiques



TOUS ENSEMBLE
POUR LE CLIMAT
cop21.gouv.fr #cop21

La France va accueillir et présider la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21/CMP11), aussi appelée «Paris 2015», du 30 novembre au 11 décembre 2015. C'est un rendez-vous crucial, puisqu'il doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. La France jouera donc un rôle de premier ordre sur le plan international, pour rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus au sein des Nations unies et aussi au sein de l'Union européenne qui occupe une place importante dans les négociations sur le climat. Dans la dynamique de la COP21, un nombre importants d'acteurs se mobilisent pour lutter contre le réchauffement climatique, également appelé réchauffement planétaire, ou réchauffement global. Il s'agit d'un phénomène d'augmentation de la température moyenne des océans et de l'atmosphère terrestre, mesuré à l'échelle mondiale sur plusieurs décennies, et qui traduit une augmentation de la quantité de chaleur de la surface terrestre. Dans son acception commune, ce terme est appliqué à une tendance au réchauffement global observé depuis le début du XX^e siècle.

Dans ce numéro spécial de La Mouina consacré aux changements climatiques, le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique s'est également intéressé à d'autres thématiques, notamment à la redevance d'archéologie préventive, au patrimoine architectural de la Maison Saint-Cyr, au rôle du courtier en travaux, au droit à l'alimentation dans une logique de développement durable, aux couleurs des tôles en toiture, aux choix des bois pour la construction, au problème de l'amiante et à l'inscription du bien naturel de la Martinique au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'équipe de Rédaction.

A découvrir...

Urbanisme et mobilité : Quelles interactions pour une approche globale ?

L'objectif de cet ouvrage, outil de sensibilisation au service des territoires est de proposer aux acteurs du territoire (élus, techniciens territoriaux et bureaux d'études) des pistes de méthode et d'actions pour mettre en place leurs propres projets en lien avec l'urbanisme et la mobilité. Il s'agit d'une démarche exploratoire qui participe à une meilleure appréhension des enjeux.

Après un rappel du contexte législatif, le livret présente une approche méthodologique étayée d'exemples, souvent simples et parfois innovants.

- Auteur : CAUE du Puy-de-Dôme
- Collection *Carnet Découverte*
- Année : 2015
- ISBN : 979-10-90834-08-8
- Nombre de page : 59



Sommaire

- 3/ La redevance d'archéologie préventive
- 6/ Patrimoine : la Maison Saint-Cyr
- 9/ La montée des eaux
- 10/ Le courtier en travaux
- 12/ Société :
Droit à l'alimentation et développement durable
- 15/ Les couleurs de tôles en toiture
- 16/ Construire : le choix du bois
- 18/ Regards croisés Yoann PELIS
- 20/ Climat : Religieux et humanitaires
face au dérèglement climatique
- 26/ L'amiante... une fibre pas si aimante que ça !
- 30/ Sensibilisation

Consultation au siège :
lundi, mardi, jeudi 8 h 30 – 16 h 30
le mercredi et vendredi 8 h 30 - 12 h 30

Informations et prêts : Nous consulter
Tél. : 0596 70 10 23
contact@caue-martinique.com



LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Depuis quelques temps, le CAUE de la Martinique est sollicité pour des demandes d'informations de particuliers, concernant la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP), qu'ils ont à payer suite à la délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable... Afin de mieux faire connaître cette taxe, qui concerne depuis janvier 2013 les particuliers qui construisent une maison individuelle, nous définirons dans ce qui suit ce qu'est l'archéologie préventive, puis nous aborderons ses modalités d'application.

QU'EST-CE QUE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ?

L'archéologie préventive fait partie intégrante de l'archéologie. Elle a pour objet d'assurer - quel que soit le milieu (terrestre ou aquatique) - la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à

l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus. Elle relève de missions de service public. Elle peut impliquer la mise en œuvre de diagnostics archéologiques (sondages), de fouilles (fouilles de sauvetage ou fouilles préventives) et dans certains cas, des mesures de sauvegarde.

HISTORIQUE

L'expression « archéologie préventive » aurait été employée pour la première fois en 1979 par Jacques Lasfargues, directeur des antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, alors que cette activité s'est développée en France à partir des années 1970, à la faveur de la multiplication des grands travaux d'aménagements (autoroutes, voies ferrées, etc.). Le décret n°86-192 du 5 février 1986 va généraliser la réalisation des fouilles préventives, grâce à la consultation des conservateurs régionaux de l'archéologie sur tout permis de construire, prévoyant un affouille-

ment dans une zone de risques archéologiques. Dite « de sauvetage », faute d'assise légale jusqu'en 2001, cette activité est désormais définie comme « préventive » depuis la promulgation de la loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001.

Cette loi a instauré une redevance pour financer les diagnostics et les fouilles d'archéologie préventive et prévu la création d'un établissement public administratif de recherche, qui a été mis en place le 1er février 2002. Il s'agit de l'Inrap, l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Cette loi prévoit l'intervention des archéologues en préalable au chantier d'aménagement pour effectuer un « diagnostic » et, si nécessaire, une fouille.

- Le diagnostic permet, par des études, prospections ou travaux de terrain, de mettre en évidence et de caractériser les éléments du patrimoine archéologique présents sur l'emprise d'un projet d'aménagement, les résultats étant publiés dans un rapport.

• La fouille préventive quant à elle vise à recueillir les données archéologiques présentes sur le site, à en faire l'analyse, à en assurer la compréhension et à présenter l'ensemble des résultats dans un rapport.

Depuis la loi du 1er août 2003, les aménageurs ont le droit de choisir leur opérateur de fouilles (Inrap, services territoriaux agréés, sociétés privées, structures associatives, etc.).

Des structures de droit public ou privé peuvent demander à l'Etat un agrément pour être habilitées à réaliser la phase de fouille. Quant aux diagnostics, ils ne peuvent être réalisés que par l'Inrap ou les services archéologiques agréés des collectivités locales.

Sur la base des prescriptions de l'État, l'aménageur, maître d'ouvrage de la fouille, choisit l'opérateur et signe avec lui un contrat qui intègre le projet scientifique d'intervention et les conditions de sa mise en œuvre (coûts, délais...).

Le financement de l'archéologie préventive repose sur les aménageurs, tandis que le mode de financement diffère selon qu'il s'agit de diagnostics ou de fouilles.

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA RAP

La redevance d'archéologie préventive (RAP) est due par toute personne publique ou privée qui projette de réaliser des travaux affectant le sous-sol et qui, selon les cas :

- sont soumis à une autorisation ou à une déclaration préalable en application du Code de l'urbanisme. Depuis le 1er mars 2012, la Redevance d'Archéologie Préventive est exigible pour les travaux soumis à permis de construire ou à une déclaration préalable (article L. 524-2 du code du patrimoine) déposés à compter du 1er mars 2012 et pour les maisons d'habitation individuelles des particuliers construisant pour eux-mêmes, pour les dossiers déposés à compter du 1er janvier 2013 ;
- donnent lieu à une étude d'impact en application du Code de l'environnement ;
- constituent des travaux d'affouillement et sont soumis à une déclaration administrative préalable auprès du préfet de région.

Son produit est reversé au Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap) et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Une part du produit de cette redevance finance les opérateurs chargés de la réalisation des diagnostics.

Le financement des fouilles repose quant à lui sur le paiement du prix de la prestation, fixé par contrat entre l'aménageur et l'opérateur. Dans certains cas, l'aménageur peut bénéficier d'une aide financière du Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap). Ce fonds permet, à certaines conditions, de financer des opérations de fouille en fonction de la nature et de la destination des projets d'aménagement.

EXIGIBILITÉ

La redevance d'archéologie préventive doit être versée, qu'il y ait fouille ou non, pour les travaux ou aménagements :

- ayant un impact sur le sous-sol (fondations d'une profondeur supérieure à 50 cm) et soumis à autorisation ou déclaration préalable, qui créent plus de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol
- ou donnant lieu à une étude d'impact (carrières, routes, voies ferrées, canaux par exemple), dont la surface au sol (unité foncière) est supérieure à 3 000 m².

La RAP est exigible à la date :

- de la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- de la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- de la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- du procès-verbal constatant l'achèvement de constructions réalisées sans autorisation ou en infraction (taxation d'office),
- pour les travaux donnant lieu à une étude d'impact, à l'exception des zones d'aménagement concerté, l'acte qui décide, éventuellement après enquête publique, la réalisation du projet et en détermine l'emprise,
- pour les autres travaux d'affouillement, le dépôt de la déclaration administrative préalable.

TRAVAUX EXONÉRÉS DE LA RAP

Certains aménagements et constructions sont exonérés de la redevance :

- constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m² ;
- travaux concernant les logements locatifs construits ou améliorés avec le concours financier de l'État, logement sociaux ou habitations à loyers modérés (HLM),
- travaux n'affectant pas le sous-sol : surélévation d'un bâtiment existant, emplacement sans fondation (emplacement de tente, caravane et résidence mobile de loisirs sur un terrain de camping, panneau photovoltaïque fixé au sol, aire de stationnement extérieure...),
- travaux agricoles et forestiers, locaux agricoles (serres, locaux de production et de stockage des récoltes et des matériels, centres équestres, etc.),
- bâtiments affectés à un service public,
- bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans, reconstruit à l'identique.

Lorsque l'emprise des constructions a déjà fait l'objet d'une opération archéologique, la RAP n'est pas due.

Lors du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, la personne qui projette de réaliser des travaux exonérés doit joindre au dossier les éléments justifiant l'exonération.

Des exonérations peuvent être votées par la commune (pour les bénéficiaires d'un PTZ+ notamment).

SURFACE TAXABLE



La surface, qui sert de base de calcul à la taxe, correspond à la somme des surfaces au sol de chaque niveau, closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, comprenant des fondations (travaux affectant le sous-sol), calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction :

- de l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur,
- des trémies des escaliers et ascenseurs.

Constituent donc de la surface taxable :

- tous les bâtiments (y compris combles, cellier, cave, garage, dès lors qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond),
- ainsi que leurs annexes (abri de jardin notamment).

Un bâtiment non clos (ouvert sur l'extérieur avec une cloison de façade en moins, pergola ou tonnelle par exemple) ou une installation découverte (terrasse ou emplacement de stationnement extérieur par exemple) n'est pas compris dans la surface taxable. Par contre, une véranda couverte et close comprenant des fondations est taxable.

Certains ouvrages exclus de la surface taxable (piscine découverte, par exemple), sont cependant soumis à la taxe de façon forfaitaire.

CALCUL DE LA REDEVANCE

La RAP est calculée selon la nature des travaux :

- par le préfet du département, la direction départementale des territoires (DDT ou DDTM) ou par le maire dans le cas des travaux soumis à autorisation ou déclaration préalable,
- par le préfet de région ou la direction régionale des affaires culturelles (Drac) pour les autres travaux.

Pour les projets soumis à autorisation (permis de construire ou d'aménager...) ou déclaration, le taux de la redevance correspond à 0,40 % de la valeur forfaitaire de l'ensemble immobilier, qui est actualisée chaque année.

Le taux appliqué comporte 2 décimales après la virgule. La valeur est arrondie au centième d'euro le plus proche, la fraction égale à 0,005 étant comptée pour 0,01. Le total de la taxe est arrondi à l'euro le plus proche.

Comme en matière de taxe d'aménagement, un abattement de 50 % est applicable sur la valeur forfaitaire pour les 100 premiers m² d'une résidence principale, pour les organismes HLM et pour les constructions abritant des activités économiques.

Pour une piscine découverte, la valeur forfaitaire est de 200 € par m² de bassin.

PAIEMENT DE LA REDEVANCE

Un avis d'imposition est envoyé par la direction départementale (ou régionale) des finances publiques (DDFIP ou DRFIP) au redevable environ 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

La RAP doit être payée avant la fin du mois suivant l'émission de l'avis d'imposition, en une seule échéance, sauf dans certains cas autorisant plusieurs versements (par exemple, travaux par tranches).

La redevance est indépendante de

l'avancée des travaux. Elle est due même si les travaux ne sont pas achevés.

Cependant, si le projet est abandonné, il est possible d'obtenir la décharge de la RAP en renonçant à l'autorisation d'urbanisme. Il est alors nécessaire de contacter la commune afin d'obtenir un arrêté constatant l'abandon de projet, qu'il faut ensuite envoyer à la direction départementale des territoires (DDT).

Patrick VOLNY-ANNE

Taux de la redevance d'archéologie préventive par m² (en 2015)		
	Hors Île-de-France	En Île-de-France
Projet soumis à autorisation ou déclaration	705 € x 0,40 % = 2,82 €	799 € x 0,40 % = 3,20 €
Autre projet d'aménagement	0,53 €	0,53 €

Exemple de calcul avec une résidence principale de 120 m² située en Martinique :
 [100 m² x (2,82 €/2) = 141 €] + [20 m² x 2,82 € = 56 €] = 197 €

La Maison Saint-Cyr



Type architectural : Maison de style créole ayant reçu diverses influences
 Localisation : 115 rue Victor Hugo - Fort-de-France
 Statut du site : Domaine privé, puis domaine public
 Datation : Début XXe siècle - 1901

Le 19 mars 1900, Charles Jean Baptiste Bruaud, manufacturier et propriétaire de Fort-de-France, vendit à l'entrepreneur Gustave de Laguarrigue un terrain à la rue Victor Hugo sur lequel il y avait les ruines de constructions incendiées le 22 juin 1890. Le 21 mai 1901, la propriété fut acquise par Emmanuel Jurquet, docteur en médecine. La maison actuelle et ses dépendances dateraient de cette époque où le maître d'œuvre Gustave de Laguarrigue participa pleinement à la reconstruction de la ville de Fort-de-France, notamment les chantiers de la Marie en 1901 et de l'ancien Palais de Justice en 1906. Dans une logique de spéculation immobilière, le lot fut vendu à Mme Anne Louise Valentine Cécile Raby le 31 mai 1901. Le 10 septembre 1907, Marie Amélia Lucien, épouse de Gaëtan Joseph Emilien Saint-Cyr, reçut le bien de Gustave Caminade, en échange d'un immeuble que le couple possédait à Fort-de-France. Depuis cette date, l'édifice resta dans la famille Saint-Cyr, famille de notaires et d'avocats sur cinq générations. Le dernier propriétaire de la

maison n° 115 fut Philippe Joseph Armand Saint-Cyr, Professeur et Président Emérite de l'Université des Antilles et de la Guyane. Fils unique, il hérita de sa mère Jeanne Geneviève Rousset, veuve d'Eugène Albert Saint-Cyr. Le site est classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis juin 2005.

Philippe Saint-Cyr, Professeur et Président Emérite de l'Université des Antilles et de la Guyane, nous a fait visiter la maison de son enfance. L'édifice centenaire paraît à l'abandon, mais il ne l'est point. Son dernier propriétaire lui rend souvent visite et autorise quelques chats à l'occuper. Il nous a expliqué que le site sera ultérieurement valorisé par la Municipalité de Fort-de-France qui a récemment acheté l'édifice.



UNE FONTAINE TRÔNE À L'ENTRÉE DU SITE

La maison Saint-Cyr fut un lieu d'habitation agréable. Dès l'entrée, au centre d'un petit jardin aménagé devant la façade principale, s'élève une fontaine centrale constituée d'un bassin de forme circulaire en béton dont la couleur rouge brique tend à s'estomper avec le temps. Au centre du bassin, est positionné un petit massif rectangulaire se terminant par un jet d'eau.



UN SYSTÈME INGÉNIEUX DE CANALISATION ET D'ALIMENTATION EN EAU

Avant d'entrer dans l'édifice principal, Philippe Saint-Cyr nous a montré l'arrière-cour de la maison, où se trouve un lavoir adossé sur un des murs d'une dépendance à deux niveaux qui abritait à l'époque des domestiques et une ancienne cuisine. Le lavoir en béton de forme rectangulaire est complété par un puisard carré permettant l'évacuation du trop-plein de cet ouvrage. L'utilisation de ce lavoir se faisant par un robinet. Un bassin situé auparavant de l'autre côté de l'édifice principal a été démoli. Ces différents ouvrages alimentant en eau, étaient reliés par des petits caniveaux disposés autour de la maison, ce qui embellissait le site tout en apportant de la fraîcheur. La végétation envahissante semblait vouloir reprendre ses droits dans cet espace citadin.



UN CARRÉ DE CAMPAGNE EN PLEIN CENTRE-VILLE

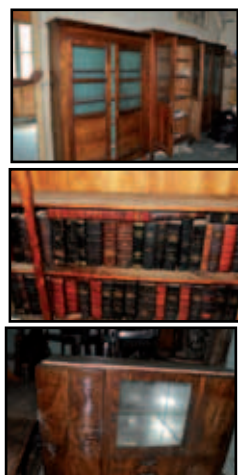
Nous étions en plein centre-ville, et pourtant nous avons l'impression d'être à la campagne. Des arbres fruitiers apportaient de l'ombre dans l'arrière-cour. Un chat prenait un bain de soleil sur un des escaliers latéraux de la maison. Un ancien four, témoin d'une époque lointaine, resplendissait au fond du jardin comme un objet d'art. Un ancien abri en bois servait autrefois de garage. D'anciennes tuiles de Saint-Henry de Marseille de couleur rouge brique étaient entreposées au fond du site, comme si elles attendaient d'être remises sur le toit de l'édifice principal qui était couvert par une grande bâche blanche. Le temps a en effet fait des ravages obligeant ainsi à adopter des solutions d'urgence.



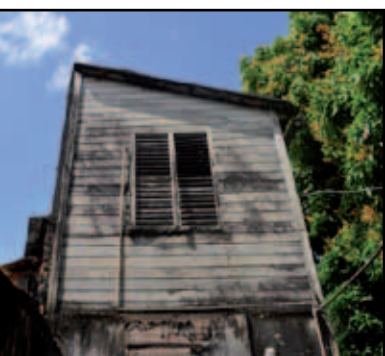
DES MEUBLES, OUVRAGES ET OBJETS D'ART ANCIENS DANS LES BUREAUX

Le site comprend deux bâtiments à deux niveaux en plus de la maison principale. A l'emplacement du bâtiment annexe accolé au mur d'une maison voisine et qui servait de cabinet d'avocat et de notaire durant des décennies, se trouvait autrefois un bassin dans lequel venaient s'abreuver des chevaux. Les anciens bureaux abritent encore d'anciens meubles, objets d'art et ouvrages brochés d'une grande rareté. Philippe Saint-Cyr nous a expliqué qu'au rez-de-chaussée, se trouvait le personnel administratif. Un escalier en bois menait à l'étage où il y avait les cabinets occupés autrefois par son père et son oncle qui ont marqué l'histoire de la justice martiniquaise.

Ces derniers accueillait régulièrement des stagiaires dont certains devinrent des femmes et des hommes de loi très connus du barreau de Fort-de-France. Depuis plusieurs générations, on occupe une fonction judiciaire dans la famille Saint-Cyr. Que d'affaires ont été traitées dans ces bureaux !



LA DÉPENDANCE RÉSERVÉE AUX DOMESTIQUES



L'autre bâtiment annexe du site correspondait aux chambres des domestiques et à la cuisine. Dans les anciennes bâtisses créoles, la cuisine se trouvait dans une dépendance située à proximité de la maison principale. La lessive et la vaisselle étaient effectuées dans lavoir adossé sur un des murs de cette dépendance. L'annexe est très endommagée : au rez-de-chaussée des ouvertures ont été condamnées à l'aide de planches en bois. Son niveau supérieur en bois n'est plus accessible. Les fontaines de la Maison Saint-Cyr feront partie du patrimoine hydraulique recensé pour la réalisation d'un prochain guide du CAUE de la Martinique consacré aux fontaines de l'île.



DE NOMBREUSES ET GRANDES OUVERTURES

L'entrée de l'édifice central demeure remarquable. Un grand portail entouré d'imposants poteaux en béton annonce que le site se situe au n°115 de la rue Victor Hugo. Le portail est au centre d'une clôture en fer forgé surélevé par un muret en béton. Quand on l'ouvre, outre la fontaine entourée de jardinières, on peut observer un bel escalier central menant à une terrasse au carrelage noir et blanc, enjolivée par la présence d'arcades, d'ouvertures hautes, de murs bleus-gris, de garde-corps très recherchés, de deux bancs verts et d'une applique lumineuse colorée pendant au plafond. La maison principale comporte trois niveaux. Chaque façade légèrement surélevée dispose d'un petit escalier conduisant à de grandes portes en bois à persiennes. Les fenêtres sont hautes et pourvues également de persiennes facilitant l'aération des pièces. L'édifice rappelle un peu les maisons bourgeoises du Sud de la France. Des colombages sont visibles sur les façades latérales et la façade arrière de couleur ocre.

UN REZ-DE-CHAUSSÉE DE STYLE CRÉOLE

Au rez-de-chaussée, à l'intérieur de la maison, il reste encore des boiseries marquant le style créole et décorant la salle-à-manger dans laquelle se trouvent un parquet en bois et un miroir d'époque qui s'est abîmé au fil du temps. Plusieurs types de carrelages recouvrent le sol du rez-de-chaussée. Un lustre ancien est pendu au plafond. Un vieux chapeau couvert de poussière est accroché à un mur. Un escalier en bois grinçant mène à l'étage supérieur. Comme le voulaient les normes architecturales de l'époque, le premier niveau de la maison est surélevé et construit en dur (pierre et béton), afin de faire face au risque d'inondation (rivière en crue, invasion marine).

DES ÉTAGES ENDOMMAGÉS

Les niveaux 2 et 3 de la maison Saint-Cyr sont actuellement très abîmés. Les escaliers et planchers en bois sont très endommagés et il faut être très prudent pour se rendre sur la terrasse surplombant la fontaine de l'entrée du site. Des objets et ouvrages rares semblent abandonnés dans chaque pièce, notamment dans les chambres et salles-de-bains. La charpente en bois de la toiture est relativement bien conservée, malgré l'absence de couverture.

Le temps semble s'être arrêté dans ce patrimoine foyalais qu'affectionne grandement son ancien propriétaire qui était assez ému de nous raconter l'histoire de son espace familial. L'avenir nous dira comment la Municipalité de Fort-de-France valorisera ce patrimoine centenaire.



Corinne PLANTIN



La montée des eaux

La montée des eaux due au réchauffement climatique pourrait être plus catastrophique que prévu d'après une étude publiée jeudi 9 juillet dans la revue Science : elle pourrait atteindre au minimum 6 mètres, même en diminuant fortement les émissions de gaz à effet de serre (même en cas de réchauffement à moins de 2°C d'ici la fin du siècle).

En observant des données géologiques, des chercheurs américains ont analysé trois épisodes de montée des eaux apparues au cours des trois derniers millions d'années. La plus récente, datant de 125.000 ans, a entraîné une hausse du niveau de la mer comprise entre 6 et 9 mètres avec seulement 1°C de plus que par rapport au niveau préindustriel. Celle d'il y a 400.000 ans, avec 1,2°C de plus, l'a fait grimper de 6 à 13 mètres. Or pour ces deux événements majeurs, le taux atmosphérique de CO₂ était bien plus faible que celui d'aujourd'hui qui est un peu au-dessus de 280 parties par million (ppm). Enfin, il y a 3 millions d'années, le niveau de la mer s'était élevé au minimum de 6 mètres avec une hausse de la température comprise entre 2°C et 3°C.

La température actuelle est déjà de 0,9°C plus élevée qu'elle ne l'était à l'ère préindustrielle. L'objectif le plus optimiste serait de maintenir cette hausse à moins de 2°C d'ici 2100. Avec le rythme actuel des émissions, elle serait plutôt de 4°C si rien n'est fait pour diminuer les émissions avant la fin du siècle. C'est la fonte des pôles, où le réchauffement est le plus important, qui expliquerait une si forte hausse du niveau de la mer. Le rôle des pôles se serait fortement renforcé ces dernières années, ce qui probablement serait à l'origine de 40% de la montée des mers.

Ainsi, progressivement, l'augmentation du niveau de la mer serait davantage causée par le rôle des pôles qui passera avant ceux de la fonte des glaciers et de la dilatation thermique des océans.

Mais à quelle vitesse augmente le niveau de la mer ? Les chercheurs ne savent pas à quelle vitesse la montée des eaux s'est produite lors des trois événements préalablement cités. La question qui se pose est la suivante : que deviendra l'île de la Martinique avec une augmentation de 6 à 13 mètres du niveau de la mer ? Rappelons que la majorité des constructions et bourgs se situent en zone littorale, à moins de 15 mètres au-dessus de la mer...

Corinne PLANTIN



Le courtier en travaux

QUEL EST LE RÔLE D'UN COURTIER EN TRAVAUX ?

Le courtier en travaux est un intermédiaire commercial, un facilitateur, qui met en relation deux parties pour signer un contrat dans leurs intérêts respectifs. En fonction du projet du client et de ses besoins, il recherche et sélectionne des entreprises pour celui-ci. Il recherche aussi des chantiers et gère la relation commerciale avec les clients, pour le compte d'entreprises du bâtiment. A la concrétisation de l'accord entre les parties, il sera rémunéré par l'entreprise qui a été mise en relation avec le client. Cette rémunération s'élève en moyenne à 10 % du prix des travaux, qui sont le plus souvent répercutés sur le client. La fonction du courtier en travaux va de l'établissement d'un cahier des charges sommaire à la recherche d'entreprises, avec la production de devis. Il est donc un expert en recherche et en sélection d'entreprises du bâtiment pour le compte de ses clients, et de clients pour le compte des entreprises. Il doit donc être neutre et indépendant vis-à-vis des deux parties. En tant qu'intermédiaire entre le client et le prestataire, il ne travaille exclusivement ni pour l'un ni pour l'autre.

Le courtier en travaux n'est pas un maître d'œuvre.

Il ne peut ni faire de métré, ni concevoir de projet, ni faire des plans, ni déposer des permis de construire, ni planifier et organiser l'intervention des entreprises, ni effectuer le paiement des entreprises, ni coordonner le chantier, ni réceptionner le chantier.

POURQUOI FAIRE APPEL À UN COURTIER ?

Le courtage en travaux suit, en France, l'évolution du marché du bâtiment dont la tendance est à la rénovation, notamment chez les particuliers qui ont des difficultés à trouver des entreprises compétentes et fiables. Le courtage semble donc pour eux une bonne solution.

Si vous ne souhaitez pas vous consacrer à la recherche d'entreprises alors que vous avez des travaux à réaliser, vous pouvez faire appel à un courtier en travaux qui effectuera les démarches à votre place, en sélectionnant des entreprises et en vous remettant leurs devis. Cela peut vous permettre de gagner du temps, notamment lors de travaux complexes faisant appel à plusieurs corps de métiers, tout en faisant jouer la concurrence.

A votre demande, le courtier va visiter le chantier afin de bien appréhender

votre projet, puis il sélectionne les professionnels du bâtiment en fonction des spécificités du chantier, mais aussi selon leur savoir-faire, leur solvabilité, la validité de leurs assurances, etc., et vous les présente.

Il effectue les demandes de devis et s'assure de leur cohérence avant de vous les communiquer, afin que vous puissiez effectuer votre choix final.

Avant de commencer sa mission, le courtier en travaux vous propose un contrat de mission présentant les éléments du budget, les corps de métiers recherchés, etc.

Il sera rémunéré à la signature des devis. Néanmoins, il peut dans certains réseaux vous demander dès sa première rencontre des frais de dossier, pratique qui peut générer des abus et qui est fortement décriée au sein de la profession.

ATTENTION À CERTAINES DÉRIVES !

Certains courtiers en travaux ont des comportements ou se mettent dans des situations qui ne respectent pas le cadre déontologique de cette profession. Alors que juridiquement, leur mission se termine à la signature des devis, certains professionnels, et cela a été constaté aussi en Martinique, dépassent les limites du métier.

Ils assurent en effet une maîtrise d'œuvre de fait (suivi de chantier, conception de projet, direction de chantier, propositions de ventes d'immeubles à construire, notamment de VEFA, etc.). Cela, sans en avoir le statut officiel, les compétences et les assurances obligatoires.

Certains courtiers peuvent avoir des intérêts dans les entreprises qu'ils sélectionnent et cela n'a pas lieu d'être, à moins que leurs clients en soient informés.

EN CONCLUSION

Un courtier en travaux, peut-être utile pour la recherche et le choix d'entreprises, sinon pour la recherche de clients, notamment dans le secteur de la rénovation. Mais, n'oublions pas que sa mission s'arrête à la signature des devis. Il convient donc d'être vigilant afin de ne pas se faire arnaquer par de pseudos courtiers en travaux de bâtiments, qui agissent en maîtres d'œuvre sans en respecter leurs statuts juridiques et leurs obligations légales, notamment en termes d'assurances.

Le CAUE se tient gratuitement à votre disposition pour toute demande d'information concernant vos projets de travaux.

Patrick VOLNY-ANNE

Ne pas confondre courtier en travaux, courtier en immobilier et agent immobilier ! Le métier du courtier en immobilier est d'aider le particulier ou l'entreprise qui le mandate à trouver un bien immobilier qui correspond à son besoin. Le courtier en immobilier est un intermédiaire qui ne travaille que pour un acheteur. Les services de l'agent immobilier s'adressent aux vendeurs et aux acheteurs.

LA PROFESSION EN FRANCE

Le courtage en travaux est une profession apparue dans les années 2000 et comprend soit des franchisés, soit des indépendants. Cette profession encore jeune ne bénéficie pas d'une reconnaissance et d'un statut juridique propre. Face à certaines dérives constatées avec le développement du métier, la profession cherche à s'organiser à travers des structures professionnelles.

Il existe en France deux fédérations et un groupement qui cherchent à les regrouper :

- Le FFCT (Fédération Française de Courtage en Travaux) créée en 2008, dont la mission est de protéger le métier, le valoriser, l'encadrer et le promouvoir auprès du grand public. Chaque courtier l'intégrant s'engage à respecter un code de déontologie ;
- La FNCT (Fédération Nationale des Courtiers en Travaux) dont les trois grandes missions consistent à encadrer, servir et promouvoir le courtage en travaux ; réguler l'exercice du métier ; offrir des services à ses adhérents (formation, contrats types, hotline juridique...)
- Le GNCTI (Groupement National des Courtiers en Travaux Indépendants) .

A découvrir...

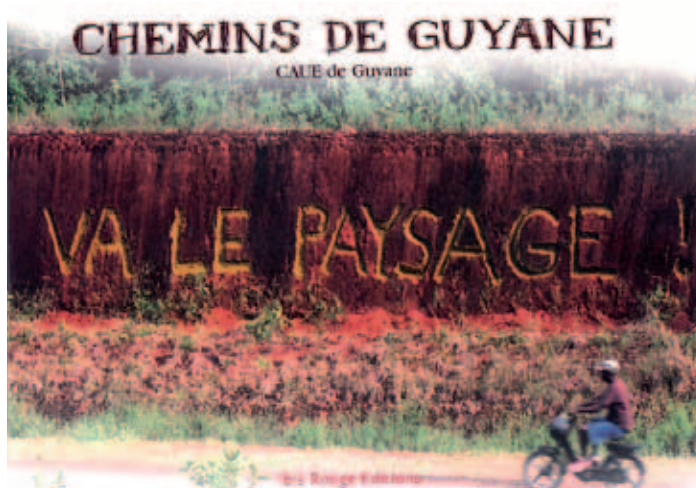
Chemins de Guyane

Cet ouvrage invite à la découverte des sites du littoral guyanais.

L'équipe du CAUE de la Guyane dresse ainsi dans cet atlas une typologie des paysages de Guyane.

Il est également donné à voir que le paysage est autant un espace géographique qu'une élaboration culturelle (individuelle ou collective) de l'esprit.

- Auteur(s) : Auburtin Rémi, Piana Christophe
- Editeur : Ibis Rouge
- Année : 2006
- ISSN/ISBN : 978-2-84450-308-4
- Nombre de page : 77



Consultation au siège :
lundi, mardi, jeudi 8 h 30 – 16 h 30
le mercredi et vendredi 8 h 30 - 12 h 30

Informations et prêts : Nous consulter
Tél. : 0596 70 10 23
contact@caue-martinique.com

Droit à l'alimentation et développement durable

QUAND MANGER DEVIENT UN LUXE

Les pays en développement représentent plus de $\frac{3}{4}$ des personnes ayant faim dans le monde. Qu'ils soient petits paysans, travailleurs agricoles sur les grandes plantations ou populations vivant essentiellement de la pêche, de l'élevage ou des ressources de la forêt, force est de constater que leurs faibles revenus ne leur permettent pas de se nourrir dignement et suffisamment. Le paradoxe vient du fait que la nourriture produite par ces pays ne satisfait pas les besoins de ceux qui les produisent car elle est destinée essentiellement à l'exportation.

Les pays développés connaissent essentiellement une autre forme de pauvreté, celle qu'on appelle la pauvreté urbaine. Cette dernière a été déclarée « défi mondial » lors de la réunion internationale de Récife au Brésil sur la pauvreté urbaine (17-21 mars 1996). Cette réunion préparatoire à la conférence « Habitat II » a été suivie par 35 pays, des fondations privées, des ONG (organisations non-gouvernementales), des spécialistes de l'ONU et d'autres experts internationaux entre autres...

Une des conclusions de cette réunion au sommet fut : « Dans un monde en constante urbanisation où les grandes villes se développent très rapidement, la pauvreté urbaine et la gestion des agglomérations urbaines seront l'une des préoccupations majeures du XXI^e siècle, aussi bien pour les pays industrialisés qu'en voie de développement ».

Intéressons-nous au cas des pays développés. Depuis les années 1970, ils connaissent un exode rural. Des populations entières laissent la campagne pour la ville pour y trouver travail et confort de vie, et cela, dans le monde entier. La Martinique a aussi connu cette situation : de nombreuses familles ont quitté la campagne, pour s'installer notamment à Fort de France, engendrant des quartiers spontanés comme Trénelles, Citron ou Volga Plage... En 2008, plus de la moitié de la population mondiale vivait en ville.

Or, la ville a ses limites et les industries et les services

qu'elle propose ne peuvent ni faire face ni absorber cette main d'œuvre qui ne cesse de grossir. Aujourd'hui, les personnes issues de l'exode rural n'ont accès qu'à des emplois précaires ou mal rémunérés et vivent sur les minima sociaux quand ils existent. La pauvreté urbaine touche de plus en plus de citoyens, de familles, de jeunes et de personnes âgées.

LES RÉSEAUX D'AIDE DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS

En 2009, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les personnes ayant faim ont dépassé le milliard d'individus. L'alimentation est passée du statut de fonction à celui de droit. Droit qui était si mal respecté que l'ONU a dû créer, au début du XXI^e siècle, une fonction nouvelle : celle de Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

Pourtant en France comme dans beaucoup de pays, des initiatives se sont multipliées durant ces dernières décennies. Des associations, des bénévoles, des distributions de repas, ont largement contribué à répondre à ce qui semble être devenu un luxe pour certains : se nourrir.

Le 13 mars 1984, Sœur Cécile Bigo, religieuse du Sacré cœur écrivait une tribune dans La Croix intitulée « J'ai Faim ». Ce cri du cœur dénonçait déjà la pauvreté qui cohabite avec le gaspillage de denrées alimentaires. En disant : «...Quelle est la personne de génie qui surgira et aura assez d'astuce pour mettre en place, avec d'autres, le procédé de récupération rapide et efficace des aliments avant qu'ils ne soient jetés dans nos poubelles...», elle fit preuve de courage et son positionnement inspira le 1^{er} réseau d'accompagnement alimentaire en France. La Banque alimentaire française fut ainsi lancée par Bernard Dandrel et cinq associations (Secours Catholique, Emmaüs, Armée du Salut, Entraide d'Auteuil et Entraide protestante). Ils se sont appuyés sur le modèle des Food Banks américaines (FBA). Trente et un ans plus tard, les

banques alimentaires régionales ou départementales aident encore au quotidien 1 400 000 personnes en France et dans les départements d'outremer.

Il y a trente ans, le 26 septembre 1985 Coluche, humoriste français lançait sur la radio Europe 1 : «... J'ai une petite idée comme ça (...) un resto qui aurait comme ambition, au départ, de distribuer deux ou trois mille couverts par jour... L'idée a fait son chemin et les Restos du cœur sont nés. Aujourd'hui c'est 950 000 personnes qui sont accueillies et plus de 128 millions de repas qui ont été distribués.

Il y a quinze ans naissait en France, l'Association Nationale Des Epicerie Solidaires (ANDES) partant du constat suivant : «...La nourriture est dans notre société un plaisir, un acte social de convivialité et de partage. Il paraît alors indispensable d'offrir à des personnes en situation d'exclusion une nouvelle forme d'aide alimentaire capable d'allier le choix, la qualité, le respect du goût, des cultures et des habitudes... ». Il ne s'agissait plus de donner mais aussi d'accompagner des personnes en difficulté économique dans leurs projets. Ainsi, les épicerie sociale et solidaires se sont développées en France à la fin des années 1990. Elles ont d'abord été portées par des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), puis par des collectifs d'associations ou par des initiatives citoyennes.

EN ROUTE VERS UNE GESTION DURABLE DE NOS RESSOURCES

Banque alimentaire, Restos du cœur, et épicerie solidaires... sont des exemples parmi tant d'autres qui prouvent que malgré les initiatives et l'investissement de plusieurs associations, le mal va en grandissant et que les remèdes sont insuffisants. Ce mal concerne bien évidemment les populations pauvres et en mal développement mais aussi, ce qui est surprenant, les pays développés. A côté de celui qui jette, se trouve celui qui a faim. Il est donc nécessaire d'intégrer que la pauvreté invite l'humanité entière à être solidaire mais surtout à consommer autrement.

Prendre conscience de ce qu'on a, le partager, ne pas le gaspiller sont au cœur du développement durable défini dans le rapport Brundtland en 1987 qui invite à mettre en place « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »

Le droit à l'alimentation est réellement au cœur des préoccupations de ce siècle, et influera sans aucun doute sur la gestion des ressources de demain. Il s'agit certes de développer les réseaux d'entraide mais aussi de :

- Responsabiliser chacun au respect de la nourriture et à la lutte contre le gaspillage alimentaire fréquent dans

notre société moderne et « riche ». En d'autres termes : consommer moins et mieux ;

- Respecter la dignité humaine dans ses difficultés ;
- Comprendre les impacts d'une mauvaise gestion de nos ressources sur notre environnement immédiat et futur ;
- Convaincre les fabricants d'éviter le suremballage et la surproduction afin de générer moins de déchets et donc moins de pollution. Et, en cas de surproduction, il convient de favoriser et de banaliser les actions de récupération des surplus pour les plus démunis ;
- Chercher les solutions contre la faim dans son environnement proche quand c'est possible.

CONCLUSION

Aujourd'hui, avec les nouvelles menaces que font peser le changement climatique et l'épuisement de nos ressources naturelles, la question de la faim reste très complexe. La capacité de la planète à continuer de se



nourrir à l'horizon 2030-2050 est un vrai questionnement. Nous sommes aujourd'hui contraints de développer une agriculture qui permette d'accroître la production pour répondre à une demande croissante. Nous sommes aussi contraints d'équilibrer et d'harmoniser la distribution de cette dernière pour que chacun soit nourri dignement. Il convient aussi de favoriser le retour à la ruralité, à la proximité, c'est-à-dire qu'il puisse y avoir des échanges directs entre les producteurs et les consommateurs... Il est nécessaire de donner un revenu digne aux petits paysans qui ont la capacité de produire sans accélérer les dérèglements climatiques et l'épuisement des sols dont l'agriculture intensive est très largement responsable. Des solutions de gestion durable de nos ressources, qui ne compromettent pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins, doivent être généralisées.

Marie-Line CHATON

Regards croisés

Regards croisés



Gaëlle LAIGLE est responsable d'une épicerie solidaire au François. Nous avons souhaité la rencontrer suite à une rencontre avec les bénéficiaires afin de mieux comprendre le concept proposé par sa structure.

CAUE : Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

Gaëlle LAIGLE : Une épicerie solidaire permet d'apporter une aide à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Cette aide ne s'arrête pas au simple fait de faire des courses à moindre coût mais s'inscrit dans un processus d'accompagnement global favorisant l'épanouissement, la socialisation des personnes mais aussi recréer du lien.

CAUE : Comment s'organise une épicerie solidaire ? Qui la gère et d'où viennent les produits vendus ?

GL : L'accompagnement se fait à 2 niveaux: en individuel et en collectif (participation aux différents ateliers). L'Épicerie solidaire met à disposition des bénéficiaires des produits variés et de qualité moyennant une faible participation financière: entre 10 et 30% des prix marchands. Cette contribution financière participe à la dignité des personnes. Chaque bénéficiaire est amené à définir un projet qu'il souhaite mener à bien pendant la durée d'accès à l'épicerie qui est de 6 mois maximum. Les projets sont financiers (ex: régulariser des impayés, réparer un véhicule, ...), familiaux (vacances en famille), sociaux,...

CAUE : Proposez-vous des produits bio ou à volet environnemental à vos bénéficiaires?

GL : Les produits proposés à l'épicerie solidaire proviennent de la banque alimentaire, d'achats auprès des grossistes, d'achats auprès des agriculteurs locaux et de dons (entreprises et particuliers). L'épicerie solidaire n'est pas un commerce mais un service social.

CAUE : Quels liens faites-vous entre l'épicerie solidaire et les activités menées autour de celle-ci ?

GL : L'épicerie solidaire du François a un chantier d'insertion. Outre la mise en activité qu'elle propose, elle offre aux participants (salariés en insertion) de l'action, la possibilité d'être accompagnés vers la formation, l'emploi mais surtout une démarche de socialisation.

Les bénéficiaires, une fois insérés ou une fois leur projet abouti, gardent-ils un lien avec l'épicerie ? Certains anciens bénéficiaires sont bénévoles de l'épicerie et animent des ateliers.

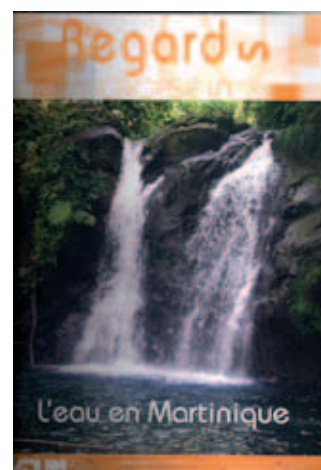
ITV : Marie-Line CHATON

A découvrir...

Regards croisés n° 5 : L'eau en Martinique

Face à la croissance démographique mondiale, l'eau et surtout l'accès à l'eau potable constituent des enjeux majeurs de notre siècle. D'où le choix de ce thème pour cette publication « Regards croisés » n° 5 de l'ADUAM, dont l'objectif est de mieux faire connaître la ressource Eau en Martinique. Regards et analyses sur l'eau martiniquaise, ses principaux usages et ses valorisations, lois et réglementation ainsi que des focus pour montrer les liens entre l'eau et l'urbanisme.

- Directrice de la publication : Joëlle TAILAMÉ - ADUAM
- Chargée de l'étude : Anne PATERMANN
- Rédaction : Vanessa LIBEROS, Christophe DENISE, Joëlle TAILAMÉ
- Collection : Regards croisés
- ADUAM
- Année : 2015
- Nombre de page : 239





Les couleurs de tôles en toiture

Les tôles qui constituent votre toiture absorbent beaucoup de chaleur provenant des rayons solaires et la diffuse dans la maison. Près de 60 % de la chaleur provient de la toiture. Une étude réalisée par Groupe de recherche sur les énergies renouvelables (GRER) de l'université Antilles-Guyane a révélé que la couleur des tôles influe sur la chaleur stockée par la toiture. Ainsi, le blanc réfléchit les rayons solaires tandis que le noir les emmagasine.

Le constat est simple : plus la couleur est claire, plus la température intérieure diminue, et ce même avec un isolant. A l'inverse, plus on tend vers les couleurs foncées, plus il faut augmenter l'épaisseur de l'isolant, si on veut rester sensiblement dans les mêmes températures. Une couverture en tôles de « couleur claire » ou de « couleur moyenne » est donc plus efficace contre la chaleur que celle en tôles de couleur foncée.

Ainsi, la densité de flux thermique mesurée sur les différentes couleurs toiture (exprimées en watt par mètre carré) et pénétrant par la toiture montre une augmentation des chiffres de la couleur la plus claire à la couleur la plus foncée, comme l'illustrent les données du tableau ci-contre.

L'épaisseur de l'isolant augmente aussi en fonction de la couleur de la tôle quel que soit le matériau qui le compose.

La résistance thermique caractérise la capacité d'une paroi ou d'une couche composant une paroi à résister à un flux de chaleur. Elle s'exprime en $m^2.K/W$. La résistance d'une paroi est égale à la somme des résistances thermiques des couches qui la composent.

Michel BUCHER

Blanc	61
Ivoire	74
Gris pierre	80
Vert cuivre	85
Tilleul	95
Provence	98
Rouge terre cuite	107
Gris aluminium	109
Vert menthe	110
Rouge hibiscus	111
Bleu océan	113
Vert Bornéo	114
Bleu azur	116
Rouge terre de volcan	117
Rouge tuile	117
Bleu ciel d'orange	122
Bleu ardoise	125
Bleu ultra marine	127
Noir	142

La densité de flux thermique (ou flux thermique surfacique ou densité de flux de chaleur), noté \dot{q} , est le flux thermique par unité de surface. Elle s'exprime en watt par mètre carré (W/m^2 ou $W \cdot m^{-2}$).

Couleurs de toiture et isolation

Couleur toiture	Épaisseur d'isolant préconisée		Résistance thermique minimale en $m^2 \cdot K/W$
	Laine de verre ou Laine de roche	Polystyrène extrudé	
Clair	5 cm	4 cm	1,2
Moyenne	8 cm	6 cm	1,9
Sombre	11 cm	8 cm	2,6

Source : Guide de l'habitat écologique en Martinique -

Réalisé par le Programme Régional de Maîtrise de l'Énergie – EDF Martinique (cellule MDE) – Conseil Régional de la Martinique – Ademe Martinique.

Le choix du bois

De plus en plus, les maîtres d'ouvrages font le choix de construire leur maison en bois. Le côté séduisant du matériau, le coût, la facilité de montage, la qualité de vie et de confort sont autant de raisons qui le rendent attractif. Pourtant, il faut être prudent car ce choix n'est pas sans inconvénients et des précautions sont à prendre.

LES AVANTAGES D'UNE CONSTRUCTION EN BOIS

Le prix d'une construction en bois est sensiblement le même au mètre carré que celle en parpaings. Quelques fournisseurs de maisons en kit importés proposent des prix attractifs qui peuvent faire économiser une petite marge, mais attention aux frais (taxes, droits de douanes, TVA, transport, ...) dans le calcul final !

En termes de délai, le montage d'une construction à ossature en bois est plus rapide que celui d'une construction en béton armé, surtout s'il s'agit d'un kit où le pré-assemblage de l'ossature et de la charpente est déjà fait.

Par rapport à la construction à structure en béton armé et remplissage de maçonnerie, où il faut coffrer, ferrailer, couler du béton et monter les parpaings ou les briques, il est possible d'économiser sur la main d'œuvre du fait du délai d'exécution plus court. L'organisation du chantier est aussi plus facile et il y a moins de stockage.

La maison en bois est plus légère au regard de sa structure et dissipe mieux l'énergie des secousses sismiques. C'est donc un avantage pour résister aux séismes, mais pas forcément pour les risques cycloniques où là elle peut s'avérer trop légère si elle n'est pas bien ancrée au soubassement. Il faut aussi que les éléments qui la constituent ainsi que leurs assemblages soient correctement dimensionnés. Des calculs préalables doivent être faits pour une bonne tenue aux vents cycloniques.

En ce qui concerne l'incendie, il faut savoir qu'une maison en bois ne brûle pas plus facilement qu'une autre et, qu'en matière de sécurité, c'est la même réglementation française qui s'applique à toutes les constructions (bois, béton, brique...). Comparé aux autres matériaux, le bois résiste particulièrement bien au feu. Il transmet 10 fois moins vite la chaleur que le béton, 250 fois moins vite que l'acier. Il n'explose pas mais brûle en se consumant lentement. Il conserve plus longtemps que les autres matériaux ses capacités mécaniques et de portance.

Le classement au feu dépend de l'essence (les bois durs et denses s'enflamment plus difficilement que les bois tendres), de ses dimensions et de son taux d'humidité.

Petit conseil écologique

il faut vérifier la provenance du bois qui compose votre construction. Ce dernier doit être issu d'une forêt durablement gérée, ce qui n'est pas toujours le cas : seulement 60 à 80% des bois commercialisés en France sont labellisés FSC ou à défaut, PEFC, et IBAMA au Brésil, garantissant une bonne gestion des ressources et de l'abattage des bois dans la forêt Amazonienne.

FSC : organisation mondiale, sans but lucratif, vouée à la promotion de la gestion responsable des forêts dans le monde entier.

PEFC : organisation non-gouvernementale active dans la certification pour la gestion forestière durable. Les produits portant le label PEFC ont leur origine dans la gestion durable des forêts.

IBAMA : Institut Brésilien de l'Environnement et des ressources naturelles.

ET POUR L'ISOLATION PHONIQUE ?

Sur cette interrogation qui revient fréquemment, il faut savoir que l'isolation par rapport aux bruits aériens est fonction de l'épaisseur et de la densité du matériau utilisé pour la paroi. Il est parfois nécessaire de rajouter un isolant phonique. Il convient de noter que les points faibles de l'isolation acoustique sont les portes et les fenêtres extérieures, et dans une moindre mesure, les entrées d'air des systèmes de ventilation et les toitures. L'étanchéité au bruit implique l'étanchéité à l'air, ce qui impose l'installation de menuiseries isolantes au détriment de la ventilation naturelle de la construction. Il convient donc de bien y réfléchir.

En ce qui concerne les planchers en bois, ils offrent généralement une mauvaise isolation phonique, particulièrement lorsque les solives sont apparentes et sans faux-plafond au niveau inférieur. Il faut non seulement prendre en compte les bruits aériens mais encore les bruits d'impact qui sont les bruits liés aux chocs ou aux vibrations (chaussures, objet qui tombe, déplacement de meubles...).

En insérant un matériau résilient (liège ou caoutchouc) entre le support et le plancher, ou en mettant en œuvre une chape flottante sous le revêtement de sol, il est possible de les atténuer. Le degré d'isolation dépend quant à lui de l'épaisseur de l'isolant et des matériaux utilisés. Il existe toute une gamme de matériaux fibreux, rigides, souples, densifiés, etc. qui peuvent répondre aux différentes situations, chacun devant être utilisé à bon escient.

Il convient aussi de respecter les règles de mise en œuvre. En conclusion, sur le plan du confort acoustique, si les dispositions nécessaires sont prises, les constructions en bois et les constructions à structure en béton armé et remplissage de maçonnerie se valent.

UN ENTRETIEN PLUS CONTRAIGNANT

L'entretien est souvent montré du doigt pour les constructions en bois par rapport aux maisons en dur ! Il ne faut pas s'en cacher, c'est plus coûteux ! Dès la construction, des précautions sont à prendre pour que la construction puisse durer. Ainsi, les assemblages des pièces en bois

doivent être faits de manière à ce que leurs bouts, dont les fibres ont été coupées, ne soient pas exposés à la pluie. De même, les parties coupées des éléments en bois traités (type pin classe 4 par exemple) doivent être ré-imprégnées du produit de traitement afin de retrouver leur classe de traitement.

Un bon traitement anti-termites préventif doit aussi être effectué au droit de la construction.

Les peintures, vernis ou lasures utilisées doivent être microporeuses afin de permettre la respiration du bois tout en le protégeant des pluies et du soleil.

Il faut être vigilant dans l'environnement à fort taux d'humidité que connaissent les Antilles si l'on souhaite que sa construction dure longtemps. L'entretien doit être permanent car le bois est un matériau vivant. Il faut prévenir la dégradation des peintures, en particulier sur les façades exposées aux intempéries, de même que les plafonds et les ouvertures, Des contrôles doivent être faits régulièrement afin d'éviter les attaques des termites – même en cas de traitement - ou l'installation de champignons qui engendrent la pourriture du matériau.

Pour conclure, la maison en bois reste une solution intéressante, notamment sur les plans du confort thermique et du comportement vis-à-vis des séismes. Il convient simplement, à l'instar des autres techniques constructives, de respecter les normes de construction, les règles de l'art et d'entretien, et d'effectuer une maintenance régulière, pour qu'elle dure longtemps.

Michel BUCHER

Regards croisés

Regards croisés



Le CAUE de la Martinique a récemment reçu dans ses murs l'équipe-projet chargée de l'inscription du Bien naturel de la Martinique au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Nous avons profité pour interviewer un membre de cette équipe-projet, Yoann PELIS, Géographe et Chargé de Mission au Parc Naturel Régional de la Martinique.

CAUE : Qu'est-ce que la « Mission UNESCO » ?

Yoann PELIS : C'est une mission qui consiste à porter un Bien naturel au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est le Conseil Régional de la Martinique qui dans le courant de l'année 2011 a décidé de porter ce projet de territoire visant à faire reconnaître à l'échelle internationale certaines parties du territoire martiniquais au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

CAUE : Qu'est-ce que le Patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Y P : C'est l'ensemble de Biens communs partagés par l'ensemble de l'humanité et qui présentent un caractère exceptionnel. C'est-à-dire des Biens naturels et/ou culturels si remarquables qu'ils sont protégés et listés dans un « club » très fermé que constitue le Patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs, rappelons qu'il peut s'agir de villes, d'éléments de biodiversité, de paysages, d'édificiations... Ce Patrimoine mondial existe depuis 1972, date à laquelle a été ratifiée la Convention de l'UNESCO par les Etats-parties fixant la nomenclature et les règles d'inscription des biens pouvant être transcendants et qui visent à entrer dans le Patrimoine de l'Humanité.

CAUE : Quelle équipe-projet a été retenue pour cette action d'inscription ?

Y P : Il s'agit d'une équipe élargie de sept personnes, mais de manière opérationnelle d'une équipe-projet restreinte de quatre personnes. Pascal SAFFACHE, Professeur des Universités, est le Coordinateur général de la mission. A cette mission de coordination s'ajoutent trois missions connexes : une mission scientifique, assurée par Gabrielle MAUVOIS-HADOROCK qui est Chargée de mission au PNRM, qui vise à construire l'argumentaire du point de

vue scientifique, à identifier les données montrant l'exceptionnalité du « Bien Martinique » qui sera proposé à l'UNESCO ; la mission du plan de gestion et du projet de territoire est menée par Céline COISY qui est Cheffe de projet à la DEAL Martinique et qui représente les Services de l'Etat ; et une mission sur la mobilisation des acteurs et la promotion du territoire assurée par moi-même, Yoann PELIS, Chargé de Mission au PNRM. Il est important de préciser que même si le dossier est porté par la Région Martinique avec une mise en œuvre confiée au Parc Naturel Régional de la Martinique, c'est l'Etat français qui est le seul habilité à pouvoir présenter au niveau du Comité du Patrimoine mondial le Bien proposé à l'inscription. Ainsi, de manière opérationnelle c'est l'équipe-projet qui va monter ce dossier porté politiquement et financièrement par la Région Martinique, toutefois rappelons que c'est l'Etat français qui soumettra ce dossier à l'échelle internationale à l'UNESCO.

CAUE : A quel stade êtes-vous dans votre démarche ?

Y P : Ce type de projet procède d'une méthodologie aussi bien longue que lourde en termes de procédure. Il faut que l'Etat français puisse retenir un Bien proposé sur une liste dite « indicative » regroupant l'ensemble des Biens dont les dossiers sont estimés assez solides pour être soumis au Comité international du Patrimoine mondial. C'est une phase de préfiguration qui a eu lieu dans le cadre de notre candidature entre 2011 et 2013 avec la validation du « Bien Martinique » qui est un Bien naturel concernant les « aires volcaniques et forestières de l'île », un mixte de la biodiversité animale et végétale luxuriantes. En effet, le territoire de la Martinique est riche par sa biodiversité que nous pourrions qualifier de remarquable. Il est

Inscrire le Bien naturel de la Martinique au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

981 biens au Patrimoine Mondial en 2014

En janvier 2014, le patrimoine culturel et naturel que le comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle comprend 759 biens culturels, 193 naturels et 29 mixtes (culturels et naturels) répartis dans 160 États. Depuis septembre 2012, 190 États ont ratifié la convention du patrimoine mondial.

Pour accéder à la carte interactive du patrimoine mondial : whc.unesco.org/fr/list/

l'expression du vivant né à partir de puissants mouvements géodynamiques exceptionnels et d'un système volcanique singulier. Ce dossier de préfiguration a été travaillé par différents acteurs locaux et nationaux, à savoir des partenaires institutionnels, des experts et scientifiques. Il a été validé en juin 2014, ce qui a permis à ce « bien Martinique » d'être inscrit sur la liste indicative de l'Etat français depuis cette date. Il est donc devenu un Bien potentiellement inscriptible au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous sommes actuellement dans une phase opérationnelle consistant à construire le dossier scientifique (le dossier en termes d'argumentaires), mais également, suite à de nouvelles règles édicté par le Comité du Patrimoine mondial, construire et mettre en œuvre un plan de gestion visant à garantir l'intégrité, l'état de conservation ainsi que l'ensemble des éléments de patrimonialisation et de sauvegarde de la biodiversité végétale et animale, mais aussi l'ensemble des règles de bonne gestion des espaces qui seront soumis à une future protection. Le dossier de candidature sera rédigé sur une période de cinq à six ans. Habituellement, un dossier de candidature comme celui-ci prend dix à quinze ans. Toutefois, comme nous disposons déjà d'une somme importante d'éléments et données factuelles grâce à des experts très connaisseurs du terrain qui ont trente à quarante années d'expertise sur le Bien. De plus, comme il s'agit également d'un petit territoire, nous avons déjà gagné beaucoup de temps notamment grâce au dossier de préfiguration. Donc, la phase de construction du dossier débutée dès 2011 et poursuivie en 2015 devrait prendre fin d'ici 2018. Par la suite, le dossier sera soumis à deux partenaires que sont l'Association des Biens Français en lien avec le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie qui reste un partenaire très utile en termes de retour d'expérience ainsi que sur la méthodologie et les erreurs à éviter,

mais également l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France) qui est un partenaire qui nous accompagne à la fois d'un point de vue méthodologique mais également en termes d'expertise sur la biodiversité et qui, en qualité d'instance internationale dans un second temps, nous permet d'évaluer le dossier de candidature. Ainsi, l'UICN a une double casquette, car elle nous accompagne pour la réalisation de notre projet et sera également notre évaluateur final pour le compte du Comité du Patrimoine mondial. Après le premier jalon d'inscription sur la liste indicative, après la deuxième étape de constitution du dossier qui sera remis aux instances consultatives pour avis techniques et d'expertises du Comité du Patrimoine mondial, la troisième phase consistera à soumettre officiellement notre dossier de candidature au Comité du Patrimoine mondial. Ce que l'on souhaite, c'est que toutes ces étapes soient franchies et que l'inscription du « Bien Martinique » au Patrimoine Mondial soit effectuée entre 2020 et 2021.

Interview : Corinne PLANTIN



Religieux et humanitaires face aux ch

Des chefs d'Etat aux ONG, tout le monde semble ces temps derniers de plus en plus préoccupé par les effets du changement climatique. Récemment, les communautés religieuses et les organismes humanitaires se sont exprimés à ce sujet. S'agit-il de simples stratégies de communication ou d'une réelle volonté d'implication dans la lutte contre le réchauffement climatique ?

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : UN PHÉNOMÈNE RÉCENT ?

Qu'est-ce que le réchauffement climatique ? Quels sont ces effets ? Pour répondre à ces questions, le CAUE de la Martinique a interrogé Françoise PAGNEY BENITO, Professeure d'Université et Directrice du laboratoire AIHP-GEODE à l'Université des Antilles.

CAUE : Qu'est-ce que le réchauffement climatique ?

FPB : Il s'agit d'une estimation de l'augmentation de la température du globe attribuée aux activités anthropiques depuis l'ère industrielle. Si cette

estimation repose sur des mesures effectuées dont le nombre et la fiabilité sont sans précédent depuis quelques décennies (généralisation des couvertures stationnelles terrestres, périodes de relevés multi-décennales, données satellitaires avec des observations des océans que l'on ne connaissait pas ou peu jusqu'à il y a seulement quelques dizaines d'années), des éléments de climatologie historique et paléoclimatiques confirment cet emballement de la température planétaire à l'interface, soit en basse atmosphère où président les conditions du temps et du climat. Or, si la terre a toujours connu des fluctuations thermiques liées notamment aux variations cycliques d'ordre cosmique et planétaire (telles que la variation d'inclinaison de l'axe terrestre et

du positionnement de la terre par rapport au soleil dans sa révolution annuelle), c'est la vitesse et l'emballement de cette hausse qui seraient sans précédent. La hausse scientifiquement prouvée (malgré les affirmations des climato-sceptiques) de la température globale de l'atmosphère terrestre en surface, compensée par son refroidissement d'altitude, est en réalité inégalement répartie à la surface du globe. Les hautes latitudes boréales semblent les plus touchées par cette augmentation thermique qui, de ce fait, verrait le milieu arctique océanique subir de grandes mutations: amincissement de la banquise, régression de la banquise estivale, avec une incidence majeure, la disparition de l'albédo de la glace marine et l'absorption de la radiation solaire générant un réchauffement de l'océan arctique durant l'été hémisphérique et les intersaisons. Ainsi, malgré la permanence du froid hivernal (6 mois de nuit au pôle) la tendance à l'allongement de la période de déglacement des littoraux arctiques surtout eurasiatiques ne devrait pas s'inverser, avec toutes les perturbations écosystémiques que

cela implique, dans ces eaux à haute richesse de la biodiversité. Aux basses latitudes si le réchauffement semble aussi avéré, il n'implique pas encore de modifications écosystémiques majeures comme c'est en cours aux hautes latitudes de l'hémisphère nord.

CAUE : Est-ce que le réchauffement climatique est l'une des thématiques abordées dans votre laboratoire de recherche ?

FPB : C'est l'incidence du réchauffement climatique sur le niveau de la mer qui est abordé, en rapport avec ses impacts sur les espaces sensibles et très anthropisés que constituent les littoraux. La question des risques naturels majeurs (surtout des crises induites) est de même une thématique traitée dans le cadre des recherches du laboratoire. Toutefois, il faut bien évidemment se garder de toute attribution systématique et non prouvée des manifestations climatiques aléatoires sous forme de crises ou d'événements dommageables, au réchauffement climatique. Les cyclones tropicaux à titre d'exemple, font partie du climat



angements climatiques

« Il y a une urgence absolue à trouver des solutions globales et réunissant tous les Etats du globe. »

de l'archipel antillais Attribuer leur genèse et leur fréquence sur nos îles au réchauffement climatique pourrait être une affirmation trop hâtive et réductrice qu'il s'agit d'éviter!

De même, affirmer suite à l'impact érosif des houles cycloniques sur nos rivages qu'ils résultent du réchauffement climatique revient à un raccourci qu'il faudrait reconsidérer avec prudence sous peine de conclusions/interprétations trop hâtives.

CAUE : Que pensez-vous de la prochaine Conférence de Paris de décembre 2015 sur les changements climatiques ?

FPB : Le système terre est, comme le soulignent les spécialistes, physiciens de l'atmosphère et climatologues, entré dans une phase d'emballage thermique dû au transfert excessif de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, du fait des activités humaines. Si pendant très longtemps on a pu attribuer aux activités industrielles la responsabilité de ces transferts, on sait désormais que les transports, les activités agricoles ainsi que l'élevage, sans oublier les déforestations massives, sont des sources de gaz à effet de serre en

excès dans l'atmosphère. Il y a une urgence absolue à trouver des solutions globales et réunissant tous les Etats du globe. Les négociations

sur le climat à l'instigation des Nations Unies sont capitales. Sans elles, l'humanité qui est d'ores et déjà responsable d'un déséquilibre écologique sans précédent (l'explosion démographique est un fait nouveau, et à l'origine de disparitions de la biodiversité au point que des spécialistes considèrent que la planète terre est rentrée dans une nouvelle ère, l'anthropocène, ère d'extinction massive de la vie) déterminera à court terme les conditions de son autodestruction.

La conférence de Paris est donc de portée planétaire, elle se doit d'aboutir à des accords significatifs.

CAUE : Existe-il des moyens pour lutter contre le réchauffement climatique ?

FPB : Si les modes de vie moderne continuent de disposer des ressources terrestres sans discernement, il est clair que les effets induits sur les écosystèmes, la biodiversité..., les déséquilibres climatiques..., seront désastreux et

irréversibles. Ils induiront de graves ruptures sociétales dont les conflits diffus actuels sont aussi une forme de manifestation et de prémices. Les solutions à envisager sont plurielles. Parmi elles: développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, énergie des océans...), et substitution progressive aux énergies fossiles, progrès

technologiques pour des moyens de transport à faible consommation d'énergie, incitation à la consommation de produits agricoles locaux car la consommation massive de produits frais venus de tous les points du monde est une totale absurdité, référence faite à la consommation carbone que représentent leur transport, etc.

CAUE : Que pensez-vous du fait que des communautés religieuses et ONG humanitaires veulent s'impliquer dans cette lutte ?

FPB : C'est une bonne chose, dès lors qu'elles participent à la prise de conscience que nos modes de vie modernes sont sources de dysfonctionnements et de déséquilibres présents et à venir, et incitent aux réflexions et actions/ réponses présentes et à venir.

L'ENGAGEMENT DE COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, les communautés catholique et musulmane se sont récemment mobilisées, notamment en publiant des textes. Qu'est-il mentionné dans ces textes ?

LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE

Les 17 et 18 Août dernier, un symposium a réuni une soixantaine de responsables musulmans à Istanbul (Turquie) afin de publier la première déclaration commune sur le réchauffement climatique. Dans le préambule de cette déclaration adoptée par une vingtaine de pays, on peut y lire la phrase suivante : « Dieu – que nous connaissons comme Allah – a créé l'univers dans toute sa diversité, sa richesse et sa vitalité : les étoiles, le soleil et la lune, la terre et toutes les familles d'êtres vivants ». Composé de 8 pages, le texte comprend des références au Coran ou à la Sunna (la tradition prophétique). Après le préambule soulignant les alertes des climatologues, les participants affirment leurs convictions : « Dieu a créé la Terre en parfait équilibre (Mizān) ; le changement climatique actuel catastrophique est le résultat de la perturbation humaine de cet équilibre ». Le texte finit par un appel aux différents acteurs concernés par le réchauffement climatique : « La pollution excessive née des combustibles fossiles menace de détruire les dons que Dieu nous a faits, tels que le climat, l'air sain et propre à la respiration, des saisons régulières et des océans vivants. Notre attitude vis-à-vis de ces dons a été à courte vue, et nous en avons abusé ». [...] « Que diront les générations futures de nous qui leur laissons une planète dégradée comme notre héritage ? Comment allons-nous faire face à notre Seigneur et Créateur ? »

Les responsables musulmans sont satisfaits des démarches prises par d'autres religions, notamment l'encyclique « Laudato si » du pape François. À l'ONU et aux pays qui participeront à la fin de l'année 2015 à Paris à la prochaine Conférence sur le climat - la « COP 21 » -, les responsables musulmans ont demandé « de fixer des objectifs clairs et des systèmes de surveillance ». Ils invitent les pays développés et pays producteurs de pétrole à montrer l'exemple dans l'élimination de leurs émissions de gaz à effet de serre, et ce le plus tôt possible (au plus tard au milieu du siècle), à investir dans une économie verte, et à essayer de maintenir le réchauffement climatique « dans la limite 2 degrés, ou, de préférence de 1,5 degré ».

LA COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE

La publication officielle de l'encyclique du pape François sur le climat, Laudato si' (« Loué sois-tu »), du jeudi 18 juin 2015 dernier, a engagé l'Eglise catholique sur un terrain qui lui est peu familier : la lutte contre le réchauffement climatique. Deux cents pages ont été consacrées au phénomène par le Vatican. Le pape Bergoglio a reconnu que l'homme est le « principal responsable » du changement climatique. Il a ainsi invité les gouvernements à agir au plus vite pour échapper à la « catastrophe ». Il a demandé

aux pays riches de cesser de faire porter aux plus pauvres les conséquences de leur mode de vie « consumériste » et de leur « gaspillage ». Le pape souhaite « une certaine décroissance dans quelques parties du monde » pour favoriser « une saine croissance en d'autres parties » et critique le pouvoir de la finance. Selon lui, « La soumission de la politique à la technologie et aux finances se révèle dans l'échec des sommets mondiaux sur l'environnement ». Laurent Fabius, le Ministre des affaires étrangères, a perçu l'encyclique comme « un geste sans précédent » et « une contribution importante pour le succès de la COP21 », le sommet de décembre 2015. Yolanda Kakabadse, Présidente du Fonds mondial pour la nature (WWF) estime que « le changement climatique n'est plus seulement une question scientifique mais morale et éthique ». L'encyclique souligne un lien existant entre le changement climatique et la pauvreté. Pour Christiana Figueres, Chargée du climat pour les Nations unies, cette démarche papale est « un coup de clairon » qui motivera les dirigeants à établir un accord climatique fort et durable.

LA SPIRITUALITÉ POUR NOUS PRÉPARER AUX DÉSASTRÉS CAUSÉS PAR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Concernant le lien entre la spiritualité et le réchauffement climatique, le CAUE de la Martinique s'est intéressé à l'approche philosophique de Dominique Bourg, Professeur à la Faculté des géosciences et de l'environnement à l'Université de Lausanne, auteur de l'ouvrage « Sobriété volontaire : en quête de nouveaux modes de vie ». Le Professeur reste très pessimiste sur nos capacités à réduire la pression humaine exercée sur la planète. Selon lui, il faut se conditionner à vivre dans un monde plus hostile disposant de beaucoup moins de ressources et seule la spiritualité pourrait nous aider en ce sens.



Pour le professeur, les actions comme le COP21 sont insuffisantes, car la température augmentera non pas de 2°, mais de 3 degrés à la fin du siècle. A cela il précise que le climat n'est pas le seul changement en cours, car nous

entrons dans l'anthropocène, à savoir une ère géologique marquée par un impact massif et destructeur des activités humaines sur la Terre. Nous avons vu et verrons disparaître des ressources vitales comme certains métaux, mais aussi des milliers d'écosystèmes. Au cours de ces seules 40 dernières années, 50% des mammifères, des oiseaux et des poissons ont disparu. Cette évolution négative

« L'espèce humaine survivra, car elle dispose de grandes capacités d'adaptation »

concerne aussi les insectes. Concernant les ressources marines, le phénomène va empirer avec les effets combinés de la surpêche, de l'acidification de l'océan, de la disparition des mangroves et du réchauffement climatique. Malgré ce sombre tableau, le Professeur pense que l'espèce humaine survivra, car elle dispose de grandes capacités d'adaptation. La question qui se pose est la suivante : serons nous aussi nombreux ? Quoiqu'il en soit, les générations futures vivront dans un monde plus hostile et offrant moins de ressources naturelles. Ce monde sera également plus réduit, car notre développement stérilise des régions entières : par exemple les rivages de la mer d'Aral, le Golfe du Mexique, les terres de Tchernobyl ou celles de Fukushima. Le philosophe affirme qu'à cela, il faut ajouter l'élévation du niveau de la mer qui se poursuivra pendant des siècles et qui rognera les régions littorales. De plus, l'augmentation du PIB et de la population mondiale jusqu'au milieu, voire la fin du siècle, ne favorisera pas la réduction de la pression humaine.

Les rapports du Giec montrent que nous avons la capacité technologique pour relever le défi du réchauffement, mais pour Dominique Bourg c'est un leurre de penser cela, car nous sommes incapables à ce jour de produire l'actuelle production énergétique mondiale avec du solaire et de l'éolien seulement. Il affirme que nous avons trop longtemps pensé que la technologie permettrait de satisfaire tous les besoins liés à la condition humaine et que nous nous sommes lancés à corps perdu dans un consumérisme qui érode nos conditions biophysiques d'existence, sans nous rendre pour autant heureux. Selon lui, l'augmentation du PIB n'est pas liée à la progression du sentiment de bien-être au-delà d'un certain seuil. La vague technologique numérique annoncée compliquera nos problèmes. Les progrès technologiques futurs pourraient être très destructeurs d'emplois.

Dominique Bourg estime que cette incapacité à penser de nouveaux idéaux d'accomplissement de notre humanité mène nos sociétés vers un désastre et que cette erreur d'aiguillage est spirituelle. Selon lui, les évangélistes américains demeurent plus des commerçants que des guides spirituels. Il pense que le « Laudato Si » reste un texte fort, l'aboutissement d'une réflexion initiée par Paul VI et les papes qui l'ont suivi. Bien que passé quasiment

inaperçu à l'époque de son pontificat, Benoît XVI avait publié quelques textes sur la décroissance. Toutefois, pour le philosophe, la compréhension du problème chez les Chrétiens est assez récente et les résistances sont nombreuses. Pour justifier son propos, il prend l'exemple de l'église de France où beaucoup de ses fidèles sont des bourgeois confortablement installés dans la société et pour qui le discours du Pape François reste difficile à encaisser. Les protestants ont produit des textes sur l'environnement à partir des années 1980, mais leurs auteurs étaient issus de minorités au sein d'églises en perte de vitesse. Dominique Bourg pense que les catholiques sont en retard, mais qu'ils disposent, contrairement aux autres grandes religions monothéistes, d'une structure hiérarchisée politique et administrative qui peut faciliter la transmission des messages dans les différentes couches de la société. Il affirme que le soufisme est ouvert au monde et aux autres et qu'il y a sûrement des enseignements à tirer de cette branche mystique de l'Islam. Il ne faut pas non plus négliger les religions animistes où la nature demeure au cœur de la pensée.

Le professeur Dominique Bourg estime que dans cette crise écologique, les grandes religions s'intéressent au problème du réchauffement climatique, mais que le sujet reste complexe et nous rapproche de l'apocalypse. Selon lui, certains télé-évangélistes évoquent le réchauffement climatique, soit pour dire que Dieu l'arrêtera, soit, au contraire, pour expliquer qu'il s'agit-là des premiers feux purificateurs d'un dieu courroucé. Pour autant, il prétend qu'il ne serait pas surpris de voir apparaître au sein de l'église catholique un ordre régulier entièrement dédié à l'environnement ou à la nature. Il pense que nous aurons besoin de cet accompagnement spirituel pour affronter le monde de demain. Les églises chrétiennes ont déjà accompagné de grands cataclysmes sociétaux comme la chute de l'empire de Rome. Dominique Bourg estime que sans elles, nous ne serions pas ce que nous sommes aujourd'hui. Cependant, il n'éprouve aucune nostalgie pour la chrétienté. La spiritualité se décline pour lui au pluriel et ce pluralisme respectueux serait vital à l'avenir.



L'IMPLICATION DES ORGANISMES HUMANITAIRES

Le réchauffement a récemment fait réagir certaines organisations qui jusqu'à présent restaient assez discrètes à ce sujet. Après les réactions des communautés chrétienne et musulmane, les ONG humanitaires également ont fait part de leur forte préoccupation dans une lettre ouverte publiée le 3 septembre 2015.

«Nous appelons les chefs d'Etat à ne pas considérer les conséquences du dérèglement climatique comme des événements exceptionnels et imprévisibles sur le chemin du développement, mais bien comme une menace à long terme pour la pérennité du développement lui-même», ont écrit de concert une vingtaine d'ONG dont la Croix Rouge, Médecins du monde, Care, Action contre la faim, et Handicap international. Jusqu'à présent, dans le secteur de la solidarité internationale, le dérèglement climatique se limitait à quelques débats internes et à la prise en compte de

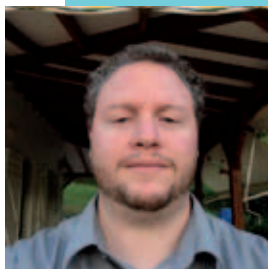
certains phénomènes comme les migrations climatiques. La publication de cette lettre ouverte montre qu'un changement est en route.

DES BUDGETS CONSACRÉS AUX RISQUES DE CATASTROPHE

La multiplication des catastrophes naturelles semble faire évoluer les positions. En effet, 87% des catastrophes naturelles étaient liées au climat en 2014 contre 75% il y a 20 ans, selon l'organisation de l'ONU chargée de la prévention des risques de catastrophe (UNISDR). Les organismes humanitaires commencent à mesurer sur le terrain l'ampleur des dégâts. Lors de la tempête Erika ayant ravagé l'île de la Dominique en Août 2015, les missionnaires de la Croix Rouge en ont fait le constat.

Le CAUE a interviewé le Directeur de la Croix-Rouge Martinique, Ghislain COËFFARD.

CAUE : Le 3 septembre 2015, une lettre ouverte des ONG a été rédigée concernant la lutte contre le réchauffement climatique. Pourquoi ? Quel est votre regard sur cette démarche ?



Ghislain COËFFARD : Le changement climatique a déjà des impacts lourds au niveau humain. Ces impacts sont multifactoriels : hausse du niveau de la mer, pénuries des réserves en eau potable, menaces sur le secteur agricole, aggravation des

facteurs environnementaux sur la santé, augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes.

Parce qu'elle est là pour panser les plaies résultant des catastrophes silencieuses ou plus visibles et qu'elle est un des premiers témoins de la souffrance humaine, la Croix-Rouge française ne peut rester sans agir.

CAUE : Cette lettre a-t-elle été réalisée dans l'optique de profiter de la tribune de la Conférence climatique de Paris en Décembre 2015 (la COP 21) ? Ou est-ce un moyen de se préparer face aux crises humanitaires pouvant être provoquées par le réchauffement climatique ?

CF : La Croix-Rouge française plaide pour une réussite des négociations qui auront lieu pendant la COP 21 de décembre 2015.

CAUE : La Croix-Rouge, a-t-elle augmenté son budget consacré aux risques de catastrophes liées aux changements climatiques, notamment pour les préventions et interventions ?

CF : L'adaptation au changement climatique est amenée à être de plus en plus en première ligne des

préoccupations de la Croix-Rouge française, dans la mesure où les personnes qu'elle accompagne seront progressivement plus impactées.

CAUE : Trois quarts des catastrophes observées sont des glissements de terrain résultant à 80% d'une activité humaine, comme la construction d'un pont ou d'un barrage. Les organismes humanitaires consacrent une part de leur budget à l'évaluation des risques et de plus en plus à la réduction des risques. Est-ce que cela vous le vérifiez sur le terrain ? Cela a été le cas dernièrement à la Dominique ? Ces glissements de terrains et autres catastrophes naturelles sont-ils plus nombreux à l'échelle locale et régionale ?

CF : A l'échelle mondiale, le nombre de catastrophes naturelles a doublé ces 20 dernières années. 10% de la population, soit 600 à 700 millions de personnes, habitent désormais dans des zones menacées par la montée des eaux. La diminution des rendements agricoles et la diminution de la quantité d'eau disponible se répercutera sur la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables. Ces faits inquiétants s'appliquent également à la Caraïbe.

CAUE : Qu'en tire la Croix-Rouge de son expérience récente à la Dominique ?

CF : Je ne peux me placer que dans le cadre de la Croix-Rouge française. En effet, il est important de préciser que le mouvement Croix-Rouge regroupe plus de 180 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au sein de la Fédération internationale Croix-Rouge (FICR) dont la Croix-Rouge Dominicaine et la Croix-Rouge française font parties. La Croix-Rouge française est intervenue à plusieurs

niveaux, à la fois sur le plan international avec l'appui technique de la Plateforme d'Intervention Régionale d'Amérique et de la Caraïbe (PIRAC) auprès de la Croix-Rouge de la Dominique et sur le plan local avec la gestion logistique de l'opération Solidarité Caraïbe par les bénévoles de la Martinique. Le retour d'expérience est que la collaboration et l'expertise permettent de répondre efficacement aux besoins des populations touchées.

CAUE : Faut-il se préparer à avoir davantage d'épisodes tragiques comme celui de la Dominique dans la Caraïbe ? Quelles stratégies sont mises en place à la Croix-Rouge pour y faire face ?

CF : La Croix-Rouge française s'implique de manière croissante et organisée dans des stratégies d'adaptation permettant aux personnes et aux populations en situation de vulnérabilité de subir moins intensément les effets délétères du changement climatique. Ces actions sont traversées par trois concepts clés : la prévention, la mitigation et la résilience. La prévention est une attitude ou l'ensemble des mesures à prendre pour éviter qu'une situation ne se dégrade. Cela consiste à limiter l'étendue et/ou la gravité des conséquences d'un phénomène dangereux. La mitigation est la mise en œuvre de mesures destinées à réduire les conséquences associées à des risques naturels ou générés par l'activité humaine. C'est la limitation des dommages corporels et psychologiques. La résilience est la capacité de continuer à vivre, fonctionner, se développer et s'épanouir après un traumatisme ou une catastrophe. C'est permettre de s'organiser de manière à être capable non seulement de surmonter les différentes catastrophes possibles, mais surtout d'améliorer son quotidien en tissant à nouveau du lien social.

CAUE : Sommes-nous tous égaux dans l'arc antillais face aux catastrophes liées au réchauffement climatique ?

CF : Les pays dont la subsistance dépend des ressources naturelles de base et des activités sensibles aux conditions climatiques sont les plus durement touchés. Les changements climatiques touchent de manière disproportionnée les groupes les plus vulnérables en particulier les populations précaires, les enfants et les personnes âgées, les personnes malades ou les individus porteurs de handicap.

CAUE : Pendant combien de temps encore la Croix-Rouge aidera la Dominique après ce désastre ?

CF : La Croix-Rouge française est intervenue sur les quinze premiers jours suivants la catastrophe, car ses actions étaient exclusivement des réponses d'urgence (évaluation de la situation, soutien à l'acheminement des besoins de 1ère nécessité, ...). Par contre, le mouvement Croix-Rouge a pris le relais en appui de la Croix-Rouge de la Dominique.

CAUE : Combien de personnes travaillent dans votre organisme ?

CF : La Croix-Rouge française réunit plus de 55.000 bénévoles et plus de 18.000 salariés. Au niveau des Antilles, plus de 300 bénévoles et plus de 60 salariés sont au service des plus vulnérables.

CAUE : Si quelqu'un souhaite aider la Croix-Rouge, que doit-il faire ?

CF : La Croix-Rouge française n'a pas besoin d'être aidée. Par contre, elle a besoin de forces vives pour venir en aide aux populations les plus fragiles. Pour cela, il suffit de contacter la Délégation Territoriale de Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin pour les Antilles.

Pour la Martinique :

Croix-Rouge française
Délégation Territoriale de la Martinique
20, Rue du Capitaine Manuel
97200 FORT-DE-FRANCE
05 96 73 85 13 / 0696 33 44 50
E-mail : dt.martinique@croix-rouge.fr
<http://martinique.croix-rouge.fr>

Pour la Guadeloupe :

Croix-Rouge française
Délégation Territoriale de Guadeloupe
Rue des Ecoles - Le Raizet 97139 Les Abymes
Fixe : 0590 82 12 21 - Fax : 0590 91 04 25
Port. : 0690 17 38 04
E-Mail : dt.guadeloupe@croix-rouge.fr



DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET CRISES HUMANITAIRES

Certes, les ONG profitent de la tribune ouverte par la Conférence climatique de Paris, mais elles demeurent réellement interpellées par l'ampleur des conséquences du réchauffement climatique. Elles prétendent que les acteurs humanitaires peinent déjà à répondre au nombre croissant de crises internes et simultanées qui éclatent dans le monde. Ces organismes humanitaires estiment qu'ils n'auront pas les moyens de répondre aux effets cumulés d'une hausse de 3°C de la température du globe.

Pour ce collectif humanitaire, l'enjeu est désormais politique. Il s'appuie sur un accord ambitieux qui souligne le lien entre dérèglement climatique et crise humanitaire et limite le réchauffement à 1,5°C.

Par exemple, le réchauffement climatique aggravera les crises liées à l'insécurité alimentaire et hydrique : 600 millions de personnes supplémentaires seront concernées par la faim d'ici 2080 et 40% de la population mondiale sera touchée par une pénurie d'eau en 2050 !

Ces derniers mois, dans le cadre de la COP21, religieux, ONG et militaires se sont engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique. Une conscientisation massive et positive sur ce problème semble avoir été déclenchée dans plusieurs pays. Espérons que ces engagements ne seront limités pas à des paroles et écrits et qu'ils prendront d'ici peu des formes concrètes.

Corinne PLANTIN

A découvrir...

Le Logement social à la Martinique : 100 ans d'histoire – Chroniques 1902-2004

Porter un regard en arrière sur les événements qui ont bâti l'histoire du logement social à la Martinique, c'est mesurer l'importance du chemin parcouru dans ce domaine au fil des décennies. L'effort public souvent relayé par des initiatives privées, s'est déployé et a connu un essor particulier dans les années 50. L'engagement de tous les acteurs, élus, services de l'Etat, bailleurs sociaux ... a permis de développer une part essentielle de notre urbanité.

Ce document richement illustré donne, en tout cas, elle réelle image du travail accompli, et, en, même temps, des défis qui restent à relever.

- Auteur : Villard Philippe
- Conception L'Atelier graphique Brézéphin-Lagnau et Véronie Alberte.
- Editeur : DDE Martinique
- Année : 2004
- Nombre de page : 21



Consultation au siège :
lundi, mardi, jeudi 8 h 30 – 16 h 30
le mercredi et vendredi 8 h 30 - 12 h 30

Informations et prêts : Nous consulter
Tél. : 0596 70 10 23
contact@caue-martinique.com

L'amiante... une fibre pas si aimante que ça !

QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

L'amiante (nom masculin), autrefois appelé « asbeste », est un terme qui désigne des minéraux à texture fibreuse, du groupe des silicates. Ces minéraux, appartenant aux roches métamorphiques du groupe des serpentines et des amphiboles, présentent une structure filamenteuse, assez souple et résistante, relativement incombustible. Il s'agit d'un produit naturel, extrêmement répandu sur la surface de la terre, et non d'un produit manufacturé ou fabriqué comme on pourrait le croire.

Il a été massivement utilisé pendant plus d'un siècle du fait de ses propriétés physiques et chimiques, et de son faible prix de revient. Il a été mis en œuvre dans des milliers de produits à destination industrielle et domestique, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (isolation, joints, flocages, dalles, fibres-ciments, textiles, etc.).

L'amiante est interdite en France depuis le 1er janvier 1997 (décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996).

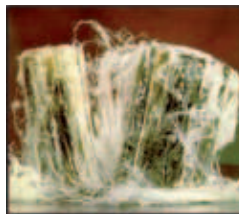
Les produits contenant de l'amiante peuvent se dégrader et libérer des fibres qui seront présentes dans l'atmosphère et pourront être inhalées par l'homme. Des expositions courtes et répétées à ce matériau, constitué de fibres naturelles de 400 à 2000 moins épaisses qu'un cheveu, peuvent entraîner de graves maladies respiratoires, qui se déclarent en moyenne 20 à 40 ans après le début d'exposition.

Leur aptitude à provoquer des lésions dépendra du type de fibre (espèce, dimensions), de la concentration, de la durée de la période d'exposition. Or, ce matériau se retrouve encore dans de nombreuses constructions.

On distingue deux types d'amiante :

- les serpentines, qui représentent la majeure partie de l'amiante industriel, parmi les variétés les plus utilisées on trouve le chrysotile (appelé aussi l'amiante blanc). Elles se caractérisent par une très grande souplesse des fibres élémentaires visibles au microscope ;
- les amphiboles, qui comprennent cinq espèces : l'anthophyllite, l'amosite (amiante brun), la crocidolite (amiante bleu), l'actinolite et la trémolite. Elles montrent une très grande rigidité des fibres et se présentent au microscope sous la forme de paquets d'aiguilles.

L'amiante Chrysotile



L'amiante Chrysotile, de couleur blanche, représente 90 % de la production mondiale, et 95 % de l'amiante présent en France. Il s'agit de silicate de magnésium. Il a une résistance chimique particulière aux alcalins.

L'amiante Crocidolite



L'amiante Crocidolite, de couleur bleue, est un silicate de fer et de sodium. Il représente 80 % des amiantes amphiboles, et en moyenne 0,5 % de l'amiante présent en France. Il a une résistance chimique particulière aux acides.

L'amiante Amosite



L'amiante Amosite, de couleur brun, est quant à lui un silicate de fer et de magnésium.

Source : http://amiante.fr/ADCe/?page_id=256

L'amiante a été largement utilisé, principalement dans l'industrie, le bâtiment et les travaux publics du fait de ses caractéristiques technique et de son faible coût. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Matériau quasiment incombustible du fait de son point de fusion très élevé ;
- Résistance aux hautes températures ;
- Résistance aux acides et aux bases ;
- Résistance électrique ;
- Résistance mécanique à la traction ;
- Résistance à l'abrasion ;
- Bon coefficient de corrélation acoustique (permet de détecter les fuites).

OÙ PEUT-ON EN TROUVER DANS LE BÂTIMENT ?

Une liste a été établie par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), organisme public de référence dans les domaines de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels...

source : <http://www.viadiagnostic.fr>



Matériaux et produits contenant de l'amiante les plus rencontrés dans les logements	Aspect	Localisation
1 Calorifugeage : enveloppe isolante de canalisations	Diverses formes : bourelets, tresses, coquilles... Souvent protégé par un autre matériau éventuellement non amiante : tissu, plâtre, tôle...	Équipement de chauffage et d'eau chaude sanitaire et tuyauteries (principalement dans les sous-sols et les garages)
2 Flocage : matériau d'isolation par projection	Fibreux, duveteux ou velouté Différentes couleurs (gris, blanc, bleu...)	Conduits de ventilation ou de chauffage, plafonds, parois (principalement dans les sous-sols et garages)
3 Amiante ciment en plaques	Plaques ondulées ou planes, de couleur grise Ardoises de couleur grise en toiture Ardoises ou bardage en façade de toutes couleurs	Toitures (garage, abri de jardin, maison, immeuble) ou bardages de façade Panneaux intérieurs de façade légère Panneaux de protection contre l'humidité des murs (sous-sols)
4 Amiante ciment en tubes ou conduits	Tuyaux d'aspect rugueux gris	Canalisations de descente des eaux pluviales ou usées, gaines de ventilation, conduits de vide-ordures
5 Dalles vinyle-amiante	Revêtements de sols en dalles, généralement de 30 cm de côté (toutes couleurs, unies ou marbrées)	Sols des logements (salles de bains, toilettes, cuisines mais également séjours et chambres) et des parties communes

Il est encore présent dans des enduits, des colles, des textiles, des plâtres, des ragréages, et divers produits contiennent de l'amiante, notamment des cartons, de la cordelette au niveau de la bride entre deux éléments de gaine de ventilation, des rubans à l'arrière des chambranles de porte. Il a de même été utilisé en garniture de chaudière, de fours électriques ou de plaques chauffantes.

Les matériaux et produits qui contiennent de l'amiante ont un potentiel d'émissions de fibres d'amiantes lorsqu'ils se retrouvent dans une situation d'usure anormale ou lorsqu'on les perce, qu'on les découpe ou qu'on les ponce.

COMMENT CONTRÔLER ET DANS QUEL CADRE ?

Les matériaux anciens qui sont installés sur les bâtiments doivent être évalués par un diagnostiqueur certifié. En cas de présence d'amiante, l'état de conservation de ces matériaux amiantés doit être évalué dans le rapport de repérage du dossier technique amiante et suivi par des préconisations : Evaluation périodique (EP), dégradations ponctuelles (AC1) et dégradations généralisées (AC2).

On ne peut pas voir à l'œil nu qu'un matériau contient de l'amiante ou pas. La date d'application est un premier indice : **S'il a été mis en œuvre après 1998, il ne contient pas d'amiante.** S'il est antérieur, avec la référence du produit, on peut éventuellement se renseigner auprès du fabricant ou de l'installateur. Sinon, une analyse par un laboratoire agréé sur base d'un échantillon est la seule solution. (Opération réalisée par un diagnostiqueur certifié par le COFRAC).

COMMENT PROCÉDER POUR ENLEVER ET QUI PEUT ENLEVER ?

L'amiante friable doit obligatoirement être éliminé par une entreprise agréée pour ce type d'intervention. Les matériaux non friables sont les matériaux et/ou produits contenant de l'amiante fortement liés, qui ne sont pas susceptibles de libérer des fibres d'amiante même sous l'effet de chocs, de vibrations ou de mouvement d'air.

Peuvent être considérés comme matériaux non friables, notamment :

- les joints plats ;
- les produits d'étanchéité ;
- les colles et mastics ;
- les éléments en amiante-ciment ;
- les éléments de friction ;
- les éléments en vinyle ;
- les matières plastiques ;
- les revêtements routiers ;
- les enduits, les plâtres et les mortiers de densité supérieure à 1 ;
- les mousses chargées de fibres.

Il convient de noter que - s'il est important de toujours distinguer la nature de chaque matériau impacté ou susceptible de l'être, afin de pouvoir établir une analyse des risques pertinente - aujourd'hui, cette distinction entre matériaux friables et non friables n'a plus lieu d'être. En effet, **après un retour d'expérience de 25 ans, le législateur a statué sur le fait qu'un seul et même groupe subsisterait et ce, afin d'endiguer un grand**

nombre de désagréments nés d'une méconnaissance certaine de bon nombre de professionnels vis-à-vis des matériaux.

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent être éliminés **de manière exceptionnelle** et limitée par le particulier en respectant certaines précautions et règles d'emballage. Néanmoins, pour les travaux importants, il convient de faire appel à des entreprises qualifiées.

Plus d'informations : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_plaquette%20bricolage%20amiante%20Fevrier%202011.pdf

Il ne faut pas oublier que si vous entreprenez vous-même des travaux sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, vous serez responsable des éventuelles conséquences pour vous et votre voisinage. Il faut donc veiller à protéger les autres et à tenir à distance les personnes non concernées par les travaux.

Lors de l'enlèvement des plaques, il faut :

- porter un masque approprié et une combinaison de protection ;
- humidifier abondamment le matériau pour éviter la dispersion de fibres dans l'air ;
- utiliser des outils manuels ou des outils électriques à vitesse lente pour démonter les éléments ; ne pas les casser, ne pas les jeter par terre ;

- séparer les matériaux amiantés des autres déchets de construction ;
- à l'intérieur, assurer une bonne ventilation permanente et nettoyer ensuite à l'eau (ne jamais passer l'aspirateur car les fibres passent au travers des filtres) ;
- à la fin des travaux jeter masques et combinaison de protection avec les déchets d'amiante.

Il est préférable de confier l'enlèvement des matériaux fortement dégradés ou difficiles d'accès à une entreprise agréée comme pour l'amiante floquée.

Les déchets doivent être emballés hermétiquement et porter le logo réglementaire; ils doivent être éliminés via une entreprise agréée.

Jérémie BRENA

Logo réglementaire



LES POINTS À VÉRIFIER

(Source : cahiers du CSTC, 2005, www.cstc.be)

Murs	Cuisines	Chaufferies
<ul style="list-style-type: none"> - Cartons d'amiante utilisés entre les murs et les radiateurs ou sous les tablettes d'habillage des radiateurs. Ils sont parfois recouverts d'une peinture silicatée incombustible. - Cloisons en amiante-ciment ou en panneaux d'amiante. - Support et protection de tableaux électriques. - Isolation d'un feu ouvert (y compris les joints). - Membranes d'étanchéité. - Tablettes de fenêtre, marches d'escalier, ... en amiante-ciment. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaques d'amiante posées en tant que protection et isolant thermique derrière des appareils de cuisson, réfrigérateurs, ... - Bourrage de chauffe-eau. - Gainés de vide-ordures. - Panneaux décoratifs en amiante-ciment peints ou émaillés (également dans les salles de bains). 	<ul style="list-style-type: none"> - Habillage des locaux avec des panneaux contenant des fibres d'amiante ou un flochage. Ces revêtements peuvent avoir subi un traitement de surface (peinture, enduit). - Bourrage de chaudière. - Joint d'étanchéité de la porte de la chaudière. - Calorifugeage de la partie supérieure des boilers. - Calorifugeage des conduites d'eau chaude. - Conduits de cheminée en amiante-ciment. - Joints de brides, canalisations, brûleurs, ...
Sol	Gainés techniques	Sous-toitures
<ul style="list-style-type: none"> - Couches de carton d'amiante placées sous le revêtement de sol. - Dalles de vinyle-amiante. - Dalles en amiante-ciment. 	<ul style="list-style-type: none"> - Habillage en panneaux d'amiante. - Clapets coupe-feu contenant de l'amiante. - Isolation de câbles électriques. - Joints en amiante. 	<p>Plaques d'amiante pouvant être dissimulées sous des couches de peinture ou recouvertes d'un pare-vapeur constitué d'une feuille d'aluminium.</p>
Charpentes métalliques	Toitures et bardages	Canalisations
<p>Celles-ci sont souvent recouvertes d'un flochage d'amiante ou habillées avec des panneaux d'amiante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plaques planes ou ondulées en amiante-ciment. - Ardoises en amiante-ciment. - Panneaux décoratifs extérieurs en amiante-ciment peints ou émaillés. - Etanchéités de toiture plate. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tuyauteries d'eau chaude isolées par des calorifugeages, gaines ou tresses à base d'amiante. - Descentes d'eaux pluviales et d'eaux usées en amiante-ciment.
Plafonds		Faux plafonds
<p>Flocages d'amiante</p>		<p>Plaques cartonnées ou panneaux d'amiante</p>

Les actions en direction des scolaires et ce quelque soit le niveau, visent à sensibiliser le jeune public non seulement sur les enjeux architecturaux, urbains et environnementaux de notre territoire mais encore sur le développement durable et les économies d'énergie.

NOS RESSOURCES

Le CAUE et son Espace Info Energie se tiennent à la disposition des enseignants qui souhaitent mettre en place des projets pédagogiques concernant les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, et du développement durable.

Le centre de documentation contribue également à la sensibilisation et à l'information en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Il continuera à être abondé en accordant la priorité au développement du fond local sur les thématiques qui concernent le CAUE et par les apports gratuits des réseaux qui nous concernent (autres CAUE, documents des ministères, etc.). Il en sera de même pour la veille sur les thématiques en AUE qui servent tant en interne qu'en externe (scolaires, collectivités et autres partenaires).

Il gère aussi les *prêts d'expositions*. Une communication a été faite auprès de différents organismes afin de promouvoir le fond d'expositions. A cet effet, un catalogue leur a été transmis. Suite à cela, des expositions ont été réservées pour le deuxième semestre 2015.

DEUX CAS D'ECOLE

Comprendre les enjeux de l'accessibilité

Expliquer à des jeunes lycéens en 1ère STMS (sciences et techniques médico sociales) du Lycée Frantz Fanon



les enjeux de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité et comment rendre accessible les bâtiments recevant du public étaient les objectifs de l'intervention de Michel Bucher de la cellule d'accompagnement en accessibilité du CAUE.

La rencontre du mardi 13 octobre s'est déroulée devant une classe attentive et intéressée et ce, dans le cadre d'un projet pédagogique intitulé « le vivre ensemble entre personnes valides et personnes en situation de handicap sur 2 territoires caribéens : la Martinique et la Barbade ». En Martinique, plus de 17% de la population est en situation de handicap «reconnu». La Loi sur l'accessibilité promulguée le 11 février 2005 impose de réaliser ou d'engager des travaux dans les ERP (établissement recevant du public) et IOP (Installations Ouvertes au Public), afin que toute personne handicapée puisse y accéder. 10 ans plus tard, cette loi est peu appliquée dans notre département...



Contact :

Cellule Accessibilité /CAUE

Michel BUCHER au 0596 70 17 60

michel.bucher@caue-martinique.com

Les problématiques de l'habitat et de la consommation durables

Sensibiliser aux problématiques de l'habitat et de la consommation durables est l'une des missions de l'Espace Info Energie du CAUE. Lundi 28 septembre le conseiller Info Energie est intervenu dans le cadre de la semaine d'intégration de la section BTS Bâtiment mise en place par le Lycée Général et Technologique Frantz Fanon de Trinité. Près d'une cinquantaine d'élèves de BTS et de BAC PRO ont assisté et participé à ce moment d'échanges. Les thèmes abordés étaient l'habitat et la consommation durable.

A cette occasion, quatre expositions (L'architecture domestique de 1900 à 1960, 1979-2009 : 30 ans d'architecture et d'aménagement à la Martinique, Les marchés couverts à la Martinique, Pour une architecture durable à la Martinique) sont présentées à la communauté scolaire au lycée jusqu'au 15 octobre prochain. Elles sont réservées aux enseignants et élèves de la communauté scolaire.

Contact : Espace Infor Energie /CAUE
Jérémie BRENA au 0596 70 17 59
contact@maitrise-energie-martinique.com



Marie-Line CHATON

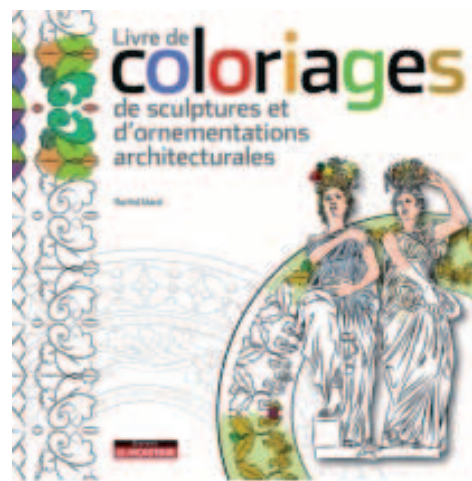
A découvrir...

Apprendre l'architecture en s'amusant

Livre de coloriages de sculptures et d'ornementations architecturales

De la cathédrale Notre-Dame de Reims à l'Arc de Triomphe de la place de l'Étoile à Paris, en passant par le Palais Jacques-Cœur de Bourges, le Palais de justice de Poitiers, l'église abbatiale Sainte-Marie de Souillac ou le Château de Blois, petits et grands se délecteront de ces coloriages. Simples ou complexes, vues d'ensemble ou de détails, ils invitent à visiter la Galerie des moulages de la Cité de l'architecture et du patrimoine qui offre un panorama de la sculpture monumentale française, depuis la période romane jusqu'aux Temps modernes.

Ce livre propose plus de 120 dessins à colorier en suivant le parcours, chronologique et topographique, de la Galerie des moulages. Chaque partie débute par une vue d'ensemble de chaque salle ; puis sont proposés des moulages entiers et des détails à colorier. Certains dessins sont légendés en vue de préciser leur emplacement géographique en France et leur position dans le musée. Une carte de France et un plan du musée sont également proposés à cet effet en début d'ouvrage.



- Auteur(s) : Rachid Marai
- Editeur : Éditions du Moniteur
- Année : Octobre 2015
- ISSN/ISBN : 978-2-281-11968-8
- Nombre de page : 128

Consultation au siège :
lundi, mardi, jeudi 8 h 30 – 16 h 30
le mercredi et vendredi 8 h 30 - 12 h 30

Informations et prêts : Nous consulter
 Tél. : 0596 70 10 23
contact@caue-martinique.com

ACTUALITES

RENCONTRES GUADELOUPÉENNES DE L'URBANISME ET DU BÂTIMENT DURABLE

Le réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (CAUE-ADEME) et le pôle de compétitivité Synergile en partenariat avec le CNFPT, l'ordre des Architectes et l'Association des Urbanistes de Guadeloupe ont organisé les Rencontres Guadeloupéennes de l'Urbanisme et du Bâtiment durable qui ont eu lieu à Gosier du 7 au 10 octobre 2015. Plusieurs intervenants d'horizons différents (Belize, Colombie, Martinique, Guadeloupe, Surinam, Nord-Pas de Calais, Trinidad et Tobago) se sont exprimés sur la contribution de l'urbanisme et du bâtiment durable au développement durable et au changement climatique. L'invité d'honneur de ces rencontres était Simon Velez, Architecte colombien de renommée internationale. Cette manifestation a constitué une plate-forme d'informations et d'échanges relative à la qualité environnementale dans les processus de conception et de production, des bâtiments et du cadre de vie.

Au programme, étaient prévues plusieurs interventions sur des thématiques variées comme :

- « Mobilité » sur le TCSP abordé par Franck Numéric, chef de projet TCSP à la Région Martinique,
- « Gestion économe des ressources » abordé par Marie DARUL, Chargée de mission Eco-construction au Centre de développement des éco-entreprises du Nord-Pas de Calais,

- « Identité territoriale » consacré à la place de la culture dans les centres urbains de la Caraïbe, développé par l'architecte Rudylynn De Four Roberts de l'institut d'Architecture de Trinidad et Tobago,
- Efficacité énergétique » sur le bâtiment éco-responsable du Parc National de Guadeloupe, présenté par l'architecte Perrine Huguet et l'ingénieur Laurent Seauve,
- « Matériaux et innovations » portant sur le végétal comme matériau séculaire pour une architecture moderne, abordé par l'architecte colombien Simon Velez.

Plusieurs visites techniques ont été proposées aux participants : le siège du PNR de la Guadeloupe à Saint-Claude, le Mémorial ACTE à Pointe-à-Pitre et le chantier de la reconstruction HQE du Centre gérontologique du Raizet aux Abymes.

LES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉS (AD'AP)

La date butoir du 27 septembre 2015 pour le dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP) est dépassée. De nombreux établissements recevant du public (ERP) n'ont pas encore fait cette démarche et risquent d'être sanctionnés (1500 € pour les ERP de 5e catégorie, 5000 € pour les ERP du 1er groupe).

Dans un souci d'assouplissement, la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) par la voix de Marie Prost-Coletta invite à le faire en expliquant les raisons du retard. L'instruction de ces dossiers devrait donc se dérouler sans sanction ni diminution du

décali de réalisation des agendas, et ce dans les semaines qui suivent jusqu'au 31 décembre 2015. Pour les cas particuliers faisant l'objet d'une procédure juridique en cours, il sera accordé un décali pouvant aller jusqu'à la date de résolution du contentieux. Il reste que cette indulgence envers les retardataires qui vient s'ajouter aux reports successifs déjà accordés depuis 2005 n'est pas bien accueillie par les associations de personnes handicapées, comme l'APF (Association des paralysés de France) qui ne se fait pas de grandes illusions à ce sujet ; d'autant que le flux de dossiers reçus par les mairies et Préfectures nécessitera du temps et des moyens pour mener à bien les instructions.



MISE EN PLACE D'UNE CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCESSIBILITÉ AU CAUE

Cette cellule s'adresse aux particuliers et aux petites entreprises ainsi qu'aux professionnels libéraux. Elle est amenée à les conseiller et à faire des pré-diagnostic dans le cadre de la mise en place d'agendas d'accessibilité, sans pour cela faire de maîtrise d'oeuvre.
Contact : Michel Bucher.



La Mouina
Martinique

Directeur de la Publication : **P VOLNY-ANNE**
Coordination : **C PLANTIN**
Equipe de rédaction : **CAUE**
Recherche documentaire : **B CIDLISE**
Conception graphique : **M-L CHATON**
Photos : **CAUE - Internet**
Imprimerie : **Firage 1000 ex-**
ISSN : 1960-9736 - Dépot légal : 2ème semestre 2015

La Mouina Martinique,
La revue du CAUE de la Martinique,
Association Loi 1901
31, avenue Pasteur - 97200 Fort de France
Tél. 0596 70 10 10 - Fax : 0596 60 52 76
Email : contact@caue-martinique.com
Site Internet : www.caue-martinique.com
FB : www.facebook.com/cauemartinique

